

### Les partis politiques roumains: l'histoire d'un développement inattendu

Ionaşcu, Alexandra

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Ionaşcu, A. (2008). Les partis politiques roumains: l'histoire d'un développement inattendu. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 8(3), 589-622. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-55994-7>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

# Les partis politiques roumains

## L'histoire d'un développement inattendu

ALEXANDRA IONAȘCU

Durant les dernières décennies l'atrophie remarquée empiriquement quant au nombre effectif des membres des partis politiques, décrivant à la fois les anciennes et les nouvelles démocraties<sup>1</sup> a été mise en relation avec l'émergence des formules alternatives de comportements politiques visant d'écarter les effets infligés par la diminution de la force d'encadrement des partis politiques. L'éloignement des dirigeants par rapport aux membres et aux activistes des partis, la professionnalisation de la politique et la dépendance financière de ces organisations politiques quant aux ressources de l'État avaient été considérés comme des signes de la transformation et du déclin des partis politiques<sup>2</sup>.

Comparées sur un principe d'homologie formelle aux partis politiques des anciennes démocraties, les nouvelles formations politiques émergentes en Europe Centrale et Orientale furent classifiées comme s'inscrivant dans le même modèle général de la faiblesse organisationnelle. On avait considéré ainsi que la création par le haut des partis et la préservation du pouvoir au niveau d'un cercle restreint des élites nationales<sup>3</sup> ont conduit à une faible institutionnalisation et à la domination des partis par un nombre réduit des leaders nationaux. Cependant, ces tendances générales ne décrivent pas en même proportion tous les partis politiques de la région<sup>4</sup>. En dépit de leur création par le haut, les partis politiques dans les nouvelles démocraties décrivent des formules différentes et des processus de développement qui parfois n'obéissent pas à ces principes génétiques.

La même distinction entre la manière dans laquelle le parti avait été créé et les formules divergentes qu'il adopte dans son développement est également à

---

<sup>1</sup> Ingrid BIEZEN, Peter MAIR, «Party Membership in Twenty European Democracies, 1980-2000», *Party Politics*, vol. 7, no. 1, 2001, pp. 5-21.

<sup>2</sup> Richard KATZ, Peter MAIR, «Changing Models of Party Organisation: The Emergence of Cartel Party», *Party Politics*, vol. 1, no.1, 1994, pp. 5-28; Richard KATZ, «Party as Linkage: A Vestigial Function?», *European Journal of Political Research*, vol. 18, no. 2, 1990, pp. 43-61; Ingrid van BIEZEN, «State Intervention in Party Politics: The Public Funding and Regulation of Political Parties», *European Review*, vol. 16, no. 3, 2008, pp.337-353; Susan E. SCARROW, «Party Subsidies and the Freezing of Party Competition: Do Cartels Work?», *West European Politics*, vol. 29, 2006, pp. 619-639.

<sup>3</sup> Ingrid van BIEZEN, «On the Internal Balance of Party Power: Party Organizations in New Democracies», *Party Politics*, vol. 6, no. 4, 2000, pp. 395-417.

<sup>4</sup> Cette tendance d'une faible force organisationnelle n'est pas constante ni au niveau de tous les partis, ni dans tous les pays postcommunistes. Ainsi les partis successeurs de Tchèque (CDU-CzPP, CPBM) présentent des caractéristiques de parti de masse et des adhérents loyaux (V. Peter KOPECKY, «Developping Party Organizations in East-Central Europe. What Type of Party is Likely to Emerge?», *Party Politics*, vol. 1. no. 4, 1995, pp. 515-534). La même tendance est à observer dans le cas du BSP bulgare qui réussit à rassembler parmi ses votants un tiers de ses propres membres et il présente de nombreuses organisations territoriales répandues dans tout le pays (Maria SPIROVA, «Political Parties in Bulgaria. Organizational Trends in Comparative Perspective», *Party Politics*, vol. 11, no. 5, 2005, pp. 601-622.

appliquer sur le cas roumain<sup>1</sup>. En Roumanie postcommuniste, malgré les mutations subies par le système politique illustrant une variation continue dans le nombre effectif des formations politiques<sup>2</sup>, on peut identifier la consécration d'un nombre des partis qui réussissent à franchir trois fois le seuil électoral et à concentrer entre 84,58% et 97,83% des mandats au Parlement<sup>3</sup>. De la sorte, malgré la précarité du système des partis, ces formations politiques se constituent en tant que les principaux compétiteurs politiques, et leur analyse organisationnelle est censée décrire des modèles distincts dans leur évolution interne. En partant donc, de la prémisse d'une possible discontinuité entre la manière dans laquelle les partis politiques furent créés et leur développement ultérieur, dans ce qui suit nous procéderons à une investigation du processus d'institutionnalisation des principaux partis politiques roumains postcommunistes.

### ANALYSER LES PARTIS POLITIQUES ET LEUR NATURE COMPOSITE

L'absence d'articulation et la variation du système des partis ne rendent pas compte de l'échafaudage organisationnel des diverses formations politiques. Or, les partis politiques, conçus en tant que «groupes qui se présentent aux élections et qui réussissent à placer des représentants dans des fonctions publiques»<sup>4</sup> sont loin d'être des acteurs unitaires<sup>5</sup>. Leurs comportements décisionnels spécifiques, leurs changements dans la direction des politiques menées peuvent difficilement être compris en l'absence d'une investigation de leur échafaudage interne et de ses évolutions.

La nature complexe des partis peut être résumée sur trois ou quatre grandes composantes: la composante parlementaire, l'organisation extraparlamentaire (le leadership national du parti, le parti à la base)<sup>6</sup> et le parti au gouvernement. Ces trois (quatre) dimensions obéissent à un principe d'interaction dynamique et d'interdépendance entre les diverses facettes et elles sous-tendent des conflits potentiels en-

<sup>1</sup> Alexandra IONESCU, «Partis, régime politique et bureaucratie d'État dans le postcommunisme roumain», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. III, no. 4, 2003, pp. 921-943.

<sup>2</sup> La reconfiguration du système de partis d'une échéance électorale semble s'instituer en tant que règle de fonctionnement du système des partis. On avait ainsi passé d'une formule d'un parti et demi en 1990 à un multipartisme sans parti dominant en 1992-2000 et 2004-2008 et à un multipartisme avec un parti dominant 2000-2004. V. Cristian PREDĂ, «Système politique et familles partisans en Roumanie postcommuniste», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, no. 2, 2002, pp. 555-579.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 561.

<sup>4</sup> Giovanni SARTORI, *Parties and Party Systems: A Framework for Analysis*; Cambridge University Press, Cambridge, 1976, p. 64.

<sup>5</sup> Hans DAALDER, «The Comparative Study of European Parties and Party System: An Overview», in Hans DAALDER, Peter MAIR (eds.) *Western European Party Systems. Continuity and Change*, Sage, London, 1983, pp.1-27.

<sup>6</sup> La distinction entre le parti au centre et le parti à la base est développée par P. Mair et R. Katz. V., Richard. KATZ, Peter MAIR, «Changing Models...cit.», pp. 5-28, mais aussi, Peter MAIR, «Party Organizations: From Civil Society to the State», in Peter MAIR, Richard KATZ (eds.), *How Parties Organize. Change and Adaptation in Party Organisations in Western Democracies*, Sage, London/Thousand Oaks, Calif, 1997, pp. 1-23.

tre les diverses facettes des partis. De la sorte, le poids de chaque composante organisationnelle est pensé comme variable en fonction des transformations subies au fil du temps par le système de partis politiques<sup>1</sup>, mais aussi en fonction du développement individuel de chaque formation politique<sup>2</sup>.

Généralement on avait considéré que l'évolution des partis vers une dépendance par rapport aux ressources financières de l'État conférerait automatiquement un ascendant aux représentants des partis en fonctions publiques en répondant ainsi à un besoin plus grand des organisations politiques de contrôler le processus de la prise de décision<sup>3</sup>. La double nature du gouvernement, à la fois représentant d'un parti (ou d'une coalition de partis) et un fournisseur indépendant des ressources<sup>4</sup> renforcerait ainsi le poids des acteurs politiques gouvernementaux et leur autonomie. En contrepartie, on assisterait ainsi à un décroissement de l'importance des membres, des activistes et des militants des partis, et à une subordination du leadership central de ces formations politiques. L'orientation des recherches vers cette composante du parti en fonctions publiques permettrait donc en principe la compréhension du fonctionnement des partis politiques et de leurs positionnements.

Néanmoins, la consolidation du pouvoir des acteurs politiques en fonctions publiques et la décroissance de la capacité de contrainte exercée par la base sont loin de constituer une règle générale dans la construction des partis politiques et

<sup>1</sup> Durant les dernières décennies, la littérature portant sur les partis fut concentrée sur l'identification de nouveaux types de partis politiques qui décriraient mieux les comportements et leurs structures organisationnelles. De la sorte, de nouveaux idéaux-types des partis politiques émergèrent tels que le parti *attrape-tout* (Otto KIRCHHEIMER, «The Transformation of Western European Party Systems», in J. LAPALOMBARA, M. WIENER (eds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1966), le parti électoral professionnel (Angelo PANEBIANCO, *Political Parties: Organization and Power*, Cambridge University Press, Cambridge, 1988 (*the electoral-professional party*), ou encore le parti-cartel (Richard KATZ, Peter MAIR, «Changing Models...cit.», pp. 5-28) décrivent l'aboutissement d'un processus historique et seront caractérisés par leur éloignement graduel par rapport aux liens très serrés à la société civile que le parti de masse impliquait. «La nouvelle méthode dialectique» qui implique le fait que chaque nouveau type de parti politique engendre une réaction qui favorise à son tour le développement d'un nouveau type de parti, engendrerait selon les deux auteurs la création d'un parti-cartel qui serait décrit par domination de la composante des partis en fonctions publiques qui contrôle l'accès direct aux ressources et diminuerait ainsi le rôle de la base du parti ou des leaders nationaux.

<sup>2</sup> Nous suivons ici l'idée de R. Koole selon laquelle une approche acceptant la variété des formules et la variation des modèles partisans à travers des pays aurait une plus grande valeur euristique. Rudd KOOLE, «Cadre, Catch-all or Cartel? A Comment on the Notion of Cartel Party», *Party Politics*, vol. 2, no.4, 1996, pp. 509-525/p. 520. À son tour, Helms montre que dans le cas de la France, de la Belgique et de l'Italie le rôle de l'organisation extraparlamentaire est plus puissant que les groupes parlementaires (au moins au niveau parlementaire l'organisation centrale du parti ait plus de poids que le parti dans des fonctions publiques). V., Ludger HELMS, «Parliamentary Party Groups and Their Parties: A Comparative Assessment», *The Journal of Legislative Studies*, vol. 6, 2000, pp. 104-120.

<sup>3</sup> Mark BLYTH, Richard S. KATZ, «From Catch-all Politics to Cartelisation: The Political Economy of the Cartel Party», *West European Politics*, vol. 28, no.1, 2005, pp. 33-60.

<sup>4</sup> Maurizio COTTA, «On the Relationship between Party and Government», no. 6, 1999, résultats préliminaires publiés en tant que chapitre édité par Jean BLONDEL, Maurizio COTTA, *The Nature of Party Government*, Macmillan, London, 2000, pp. 1-49, [www.gips.unisi.it/circap/file\\_download/10](http://www.gips.unisi.it/circap/file_download/10), dernièrement consulté le 3 octobre 2008.

dans leur fonctionnement<sup>1</sup>. En réalité, toute une panoplie de comportements peut être décryptée en fonction du spécifique de chaque organisation politique. La variation dans les modèles organisationnels dans d'autres contextes politiques, nous indique ainsi que l'édifice interne de chaque parti politique nécessite une analyse en profondeur afin de délimiter la balance interne de pouvoir et les rapports de dépendance qui se créent entre le parti à la base, le parti au centre et le parti en fonctions publiques. Par conséquent, dans ce qui suit, nous essayerons de dresser une image générale de l'agencement organisationnel des principaux partis politiques roumains, en explorant les caractéristiques et les relations qui se nouent entre les diverses composantes de ceux-ci.

Menée d'une manière qui reprend en compte le côté formel<sup>2</sup> – les règles statutaires du parti qui délimitent son fonctionnement interne et le côté des pratiques organisationnelles, l'investigation des principaux partis politiques aura comme but d'établir la balance interne du pouvoir et ses évolutions durant l'étape du développement des partis. De la sorte, nous considérons que la question «Qui contrôle le parti?» ne retrouve pas de réponse unique en fonction de la période prise en compte. Nous procéderons ainsi à une analyse des diverses composantes des partis politiques et de leur évolution durant la période 1996-2008 et des interactions qui se forment entre celles-ci afin d'établir les particularités organisationnelles des principaux partis politiques postcommunistes<sup>3</sup>.

### LE PARTI À LA BASE: QUELLE POLITIQUE CONCERNANT LES MEMBRES?

L'analyse générale des partis politiques dans les dernières décennies avait mis en exergue une tendance quasi-générale de décroissement du nombre des membres du parti. Une pluralité des motifs ont été ainsi cités afin de rendre compte de ce qu'on avait interprété comme un signe indubitable du déclin dans l'importance des partis politiques. La création des mécanismes de financement autres que les cotisations classiques, ou la législation qui permet un financement

<sup>1</sup> V., par exemple, Knut HEIDAR, Jo SAGLIE, «Democracy within Norwegian Political Parties», *Party Politics*, vol. 10, no. 4, pp. 385-405; v. également IDEM, «Predestined Parties? Organizational Change in Norwegian Political Parties», *Party Politics*, vol. 9, no. 2, 2003, pp. 219-239.

<sup>2</sup> Dans ce qui suit nous allons prendre en compte les statuts des partis politiques suivants: Le Statut du PDL, 2007; Le Statut du Parti Démocrate 2005 (versions aussi de 2004, 2003, 2002, 2001); Le Statut du Parti Démocrate 2000, 1998, 1997; Le Statut de l'UDHR, mai 1995, 1997, 1999, 2003, 2007; Le Statut PDSR, 1997, 1999, 2001; Le Statut du PSD, 2005, approuvé lors du Congrès extraordinaire du 10 décembre 2006; Le Statut et l'offre politique du PNL, 1995, 1999, 2001, 2007; Le Statut du PNPcd, 1995, 1999.

<sup>3</sup> En ce qui suit, nous allons prendre en compte cinq grandes formations politiques postcommunistes qui ont occupé des positions centrales sur la scène politique et qui se sont retrouvées également au gouvernement: Le Parti Social Démocrate (PDSR, PSD), le Parti National Libéral (PNL), le Parti Démocrate (PD), le Parti National Chrétien et Démocrate (PNPcd), l'Union Démocratique des Hongrois de Roumanie (l'UDHR). Les bornes temporelles furent choisies ainsi qu'on peut suivre non pas le processus d'émergence de ces partis, mais leur processus de développement ultérieur. De la sorte, l'analyse débutera à partir de l'année 1996.

des partis par l'État<sup>1</sup> auraient ainsi transfiguré le statut des membres et de leur pouvoir de contrainte sur les actions des partis politiques. Dans cette perspective, les autres rôles qu'on avait attribués aux membres et aux activistes de parti comme la construction d'un vivier pour la sélection des gouvernants, la légitimation des actions du parti politique et l'importance de leur activité au niveau des campagnes électorales seraient devenus des arguments insuffisants pour qu'une organisation politique continue à mener une politique soutenue dans le recrutement des nouveaux membres. Le parti à la base serait ainsi le grand perdant dans les développements des partis politiques dans les anciennes et dans les nouvelles démocraties.

Comme dans le cas d'autres nouvelles démocraties, en Roumanie postcommuniste, les partis politiques ont du également choisir leur stratégies quant au développement organisationnel. De la sorte, les politiques de recrutement de nouveaux membres ont du obéir aux règles formelles que les partis se sont données en fonction du nouveau cadre législatif, mais aussi en fonction de leurs propres objectifs politiques. Dans ce qui suit, on se propose donc d'estimer les évolutions dans la définition du parti à la base et de ses rôles que les partis politiques se donnent eux-mêmes au niveau statutaire et au niveau des pratiques dans le cas roumain.

### *Le parti à la base d'un point de vue formel: quelle définition pour les membres ?*

L'édifice interne d'un parti, le poids qu'on accorde à chaque composante partisane varie d'un parti à l'autre. Dans une perspective endogène, les partis politiques roumains postcommunistes adoptèrent ainsi des diverses perspectives quant à la possibilité des citoyens d'adhérer à des formations politiques. Le degré d'ouverture par rapport à l'adhésion des membres et l'intérêt suscité pour la création des organisations locales fortes constituent ainsi un premier indicateur dans la construction de l'édifice interne des partis. L'adhésion inclusive et la manière dans laquelle celle-ci serait envisagée, pourraient suggérer l'importance de la base et des organisations territoriales et leur pouvoir de contrainte quant au comportement des leaders du parti.

Or, lorsqu'on regarde les réglementations comprises dans les statuts des formations politiques nous découvrons plutôt des logiques différentes quant au recrutement de nouveaux membres qui ne recourent pas les divisions classiques entre la gauche et la droite. En contrepartie, ces stipulations semblent plutôt répondre à un besoin de légitimation qui avait caractérisé les partis politiques roumains lors de leur création, qui s'est cristallisé ultérieurement dans des politiques partisanes quant à l'adhésion des membres. Ainsi, pour des raisons différentes les trois grands partis créés en 1990 le PSD (PDSR), mais aussi le PNPcd ou le PNL optèrent pour la création des listes des critères «de bon comportement» des acteurs qui veulent devenir membres du parti, tandis que le PD n'adopte pas de telles réglementations.

---

<sup>1</sup>Susan E. SCARROW, «Party Subsidies...cit.», pp. 619-639; v. aussi Russel J. DALTON, Martin P. WATTENBERG (eds.), *Parties Without Partisans: Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford University Press, Oxford, 2001.

Étant donnée sa labellisation en tant que parti successeur le statut du FSN/PDSR/PSD avait introduit des diverses stipulations qui peuvent être lues en tant que mécanismes de surveillance de l'adhésion en concordance avec les discours des leaders postcommunistes du parti qui prônaient l'origine révolutionnaire de la formation politique<sup>1</sup>. De la sorte, les personnes qui voulaient devenir membres devaient ne pas avoir activé contre la révolution, avoir été des supporters de l'ancien régime ou avoir proféré des discours extrémistes. En outre, le parti introduisit en 2001 une règle supplémentaire qui, à une première vue, avait le but de limiter l'adhésion, car on avait précisé qu'afin d'adhérer au PSD une personne devrait disposer de la recommandation d'un membre du parti (l'art. 5, 2001).

La même perspective limitative quant au développement du parti à la base, peut être rencontrée aussi dans le cas des partis réclamant une légitimité historique. Si dans le cas du PNPcd la condition fondamentale pour l'adhésion après la chute du communisme a été celle de la non affiliation au PCR, les stipulations introduites par le PNL en 2003 imposaient plutôt des limites quant à la dimension territoriale de la structure des membres, ayant un but précis: le renforcement des filières sur tout le territoire du pays. Une personne pouvait devenir membre du PNL uniquement dans la filiale de sa résidence et le transfert d'une organisation territoriale à une autre pouvait se réaliser qu'après un accord ait été obtenu de la part du Bureau Territorial Permanent (l'art. 9, 2003). De cette manière, le PNPcd et le PDSR avaient ainsi introduit plutôt des critères restrictifs qui portent sur la dimension de l'opposition entre le passé et le présent, tandis que PNL avait opté plutôt pour une restriction des conditions de l'adhésion à partir d'une dimension fonctionnelle qui visait le renforcement de l'édifice interne du parti.

À différence de ces trois partis, deux autres formations politiques se situèrent sur des positions diamétralement opposées. Le PD et l'UDHR n'avaient pas développé (à part les conditions légales) d'autres limitations visant les caractéristiques des futurs membres. Seule une déclaration écrite était nécessaire affirmant l'engagement de loyauté par rapport au parti et au programme du parti. Dans le cas de l'UDHR l'adhésion n'était pas bornée par des conditions formelles, car la nature même de la formation politique, visant la représentation de la communauté hongroise de Roumanie, introduisait des barrières implicites de l'adhésion. En revanche, l'absence de telles réglementations supplémentaires dans le cas du PD peut être expliquée par le moment «tardif» de sa création, mais aussi par le fait que le parti se présentait comme une formation nouvellement créée ayant comme but de contrecarrer la dimension conservatrice de la gauche. Vu le conflit originnaire du parti avec le FSN(PDSR) le problème de la continuité avec le passé communiste ne présentait pas la même importance au niveau de l'adhésion des nouveaux membres.

Les partis politiques postcommunistes exhibent des représentations différentes quant au renforcement du parti à la base. En ce qui concerne l'adhésion des nouveaux membres, celle-ci peut être envisagée comme s'inscrivant sur un continuum procédant d'une définition restrictive de ce que c'est un membre de parti (=la personne

---

<sup>1</sup> Sur le conflit des légitimités qui décrit les partis politiques roumains postcommunistes v.: Daniel BARBU, *Republica absentă*, 2<sup>e</sup> éd., Nemira, București, 2004; Alexandra IONESCU, «Pluralisme et représentation. La définition ambiguë des acteurs politiques de la Roumanie postcommuniste», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. VI, no. 4, 2006, pp. 821-867; Cristian PREDĂ, «Les partis politiques dans le postcommunisme roumain», *Ibidem*, vol III, no. 4, 2003, pp. 943-987 etc.

qui accomplit une liste de critères et qui est acceptée par l'organisation du parti) vers une définition large impliquant une dimension volontariste (=un membre de parti est la personne qui désire de devenir membre). Ainsi, à une première vue, les réglementations de l'adhésion à l'intérieur du PSD suggèrent que le parti à la base devrait être caractérisé par une cohésion personnalisée, les stipulations du statut du PNL impliquent plutôt une perspective pragmatique qui va dans la direction du renforcement des organisations territoriales, tandis que dans le cas d'UDHR et du PD nous assistons à une dimension d'inclusion maximale censée suggérer une image d'ouverture envers leur électorat.

### *Le parti à la base et ses évolutions postcommunistes*

L'ambiguïté dans la définition des partis politiques ainsi que le décroissement de la participation électorale suggèrent plutôt l'émergence d'un modèle organisationnel décrit pas la faiblesse dans la structure des membres des partis et en ce qui concerne le rôle des organisations locales<sup>1</sup>. D'un point de vue formel, les partis politiques n'incluent pas d'incitations importantes visant le recrutement des membres. Néanmoins lorsqu'on compare le poids des membres déclarés par les partis politiques avec les autres démocraties européennes, on constate que les taux décrits dans le cas roumain, restent très importants. De la sorte, à part l'Autriche (17.66%)<sup>2</sup>, la Finlande (9,65%), le pourcentage des membres des partis politiques roumains, en surclassent ceux des autres démocraties européennes. En dépit d'une décroissance notable de la force organisationnelle des partis politiques roumains durant la dernière période de quatre années (entre 2003 et 2007), leurs effectifs restent ainsi parmi les plus importants (v. les Annexes, Tableau 1).

La force de la base dans le cas des partis politiques roumains durant les dix dernières années suggère ainsi une construction *sui generis* des partis politiques roumains. Cependant, lorsqu'on compare de près le profil des partis politiques, on constate des différences qui s'instaurent quant à leur composante à la base. Le PSD et l'UDHR<sup>3</sup> s'instituent en tant que formations politiques qui présentent les plus hauts nombres des membres. En contrepartie, le PNL et le PD présentent des taux réduits des membres qui restent néanmoins très élevés pour des partis de droite. Dans la même ligne argumentative, on peut observer qu'environ une cinquième de l'électorat roumain en 2003 (15% en 2007) était membre de parti, les degrés d'encapsulation des partis politiques postcommunistes<sup>4</sup> favorisant de nouveau le PSD et l'UDHR (v. les Annexes, Tableau 1).

<sup>1</sup> Alexandra IONESCU, «Pluralisme et représentation...cit.», pp. 821-866; Cristian PREDA, Sorina SOARE, *Regimul, partidele și sistemul politic din România*, Nemira, București, 2008, pp. 76-84.

<sup>2</sup> La situation du rapport M/E (rapport pourcentage entre le nombre des membres et la taille du corps électoral) dans les pays européens est la suivante: Autriche 17,66; la Finlande 9,65; la Norvège 7,31; la Grèce 6,77; la Belgique 6,55; la Suisse 6,38; la Suède 5,54; le Danemark 5,14; la Slovaquie 4,11; l'Italie 4,05; le Portugal 3,99; la Tchéquie 3,94; l'Espagne 3,42; l'Irlande 3,14; l'Allemagne 2,93; l'Hollande 2,51; l'Hongrie 2,15; le Royaume Uni 1,92; la France 1,57; la Pologne 1,15. V., Peter MAIR, Ingrid van BIEZEN, «Party Membership...cit.», p. 9.

<sup>3</sup> Certes, dans le cas de l'UDHR la confusion entre la nature politique et associative de la formation joue un rôle important en ce qui concerne les déclarations de leurs effectifs.

<sup>4</sup> Richard KATZ, Peter MAIR, «The Membership of Political Parties in European Democracies, 1960-1990», *European Journal of Political Research*, vol. 22, no. 3, pp. 329-345/p. 331.

Les taux généraux décrivant le poids électoral et politique des partis à la base découvrent des différences notables entre les organisations politiques, mais aussi en fonction des diverses périodes. Le moment 2003 devient dans ce contexte un point maximal dans le développement du parti à la base. Évolution déterminée par les transformations du cadre législatif portant sur le fonctionnement des partis politiques<sup>1</sup>, la poursuite des membres constitue une stratégie constante des formations politiques qui ont participé à la formation des cabinets à partir de 1996. Certes, le simple nombre des membres n'est pas suffisant afin d'estimer l'importance des organisations locales dans la prise de décision interne du parti<sup>2</sup>. Cependant, en dépit d'une législation similaire aux autres pays européens quant au financement des partis politiques<sup>3</sup>, les cotisations restent, au moins au niveau déclaratif une source importante pour le financement des partis politiques roumains<sup>4</sup> suggérant en principe une articulation des organisations politiques qui se constituent sur un principe encourageant le développement du rôle et de l'influence des filiales de parti.

Cette affirmation est d'ailleurs soutenue par l'image générale de la force des partis dans le territoire à la fois aux élections générales et dans le cas des élections locales. Les principaux partis politiques roumains présentent des scores généraux qui tendent vers une homogénéisation des résultats à travers le territoire et qui concentrent, en même temps, la plupart des options de l'électorat (v. les Annexes, Tableau 2). Ces processus observés peuvent mobiliser toute une série d'explications concurrentielles<sup>5</sup>, néanmoins, vu les hauts taux des membres des partis et les

<sup>1</sup> Si au début des années 1990 afin de fonder un parti politique on avait besoin d'un nombre de 251 membres, la reconfiguration de la loi en 1996 élevait ce seuil à 10 000 membres fondateurs logeant dans au moins 15 départements du pays et introduisait l'obligation de déposer des candidatures dans au moins 10 circonscriptions au moins dans le cas des deux élections successives. Enfin le dernier changement de la loi prévoyait qu'afin d'exister, un parti doit disposer de 25 000 membres fondateurs dans 18 départements du pays et il avait l'obligation d'obtenir au moins 50 000 de voix lors des élections locales ou générales. La loi roumaine devenait ainsi une des plus restrictives de l'Europe. En République Tchèque et en Pologne on avait besoin de 1000 signatures (dans le premier cas des membres, dans le second des supporters) afin qu'on reconnaisse l'existence d'une formation politique. Dans ces cas, il n'y avait pas de contraintes quant à la dispersion territoriale des supporters d'un parti et on ne demandait pas un renouvellement périodique de la liste des membres. La législation bulgare s'avéra plus restrictive; 5000 des signatures sont nécessaires pour la création d'un parti. En contrepartie, seules la Russie et la Moldavie présentent des restrictions semblables au cas roumain: 50 000 signatures sont nécessaires en Russie, 50% de la dispersion territoriale du support et un renouvellement annuel des listes de support sont nécessaires. V., Cristian PREDA, Sorina SOARE, *Regimul, partidele...cit.*, p. 77; Alexandru VOICU, «Party Organizations and Political Recruitment, The Case of Romania», travail préparé pour ECPR Summer School on Parties and Party Systems, EUI, Florence, 10-21 Septembre 2007, p. 18, ainsi que le Décret-Loi no. 8/31 décembre 1989, concernant l'enregistrement et le fonctionnement des partis politiques et des organisations *obștești* en Roumanie, *Monitorul Oficial* (désormais *M. Of.*), no. 9, 31 décembre 1989, la Loi 27/26 avril 1996, *La loi des partis politiques*, *M. Of.*, no. 87, 29 avril 1996, la Loi 14/9 janvier 2003, concernant la modification de la Loi des partis politiques, *M. Of.*, no. 25, 17 janvier 2003, la Loi no 23/21 janvier 2003 concernant le financement des activités de parti et l'organisation des campagnes électorales, *M. Of.*, no. 54, 30 janvier 2003.

<sup>2</sup> Ingrid van BIEZEN, *Political Parties in New Democracies: Party Organization in Southern and East-Central Europe*, Palgrave Macmillan, London, 2003, p. 6.

<sup>3</sup> Ingrid van BIEZEN, «State Intervention in Party Politics...cit.», pp. 337-353.

<sup>4</sup> Cristian PREDA, Sorina SOARE, *Regimul, partidele...cit.*, pp. 120-121.

<sup>5</sup> L'homogénéité territoriale du comportement national (=la nationalisation des partis) suppose soit une décroissance de la saillance des clivages politiques (ou leur absence), la centralisation du pouvoir autour d'un leadership actif qui configure les préférences des électeurs, l'absence

contraintes législatives, on peut présumer l'existence d'un impact du développement organisationnel sur la performance électorale.

L'analyse de la structure des membres du parti suggère que le poids des filiales locales est loin de s'affaiblir dans le cas roumain. Tout au contraire, les organisations locales connaîtront plutôt un renforcement graduel au niveau du nombre des membres qui peut soulever des explications différentes<sup>1</sup>. Indifféremment des motifs pour «l'exceptionnalisme roumain» la base du parti avait connu durant les dernières années une consolidation importante et elle est d'ailleurs illustrée aussi par la croissance des taux des leaders des exécutifs qui durant les derniers cabinets commencent de plus en plus d'intégrer dans leur profil des ressources politiques qui relèvent du niveau local. Le souci pour l'accroissement et la consolidation des filières semble ainsi s'accompagner d'un renforcement de leur influence dans les nominations des acteurs politiques. De la sorte, le niveau local et le parti à la base devrait commencer disposer de plus en plus d'une capacité de contrainte sur les décisions entamées par le leadership du parti ou par les représentants des partis en fonctions publiques.

## LE LEADERSHIP CENTRAL DU PARTI ET DES DÉVELOPPEMENTS

Malgré la croissance dans l'importance des organisations locales et une sélection des acteurs gouvernementaux qui privilégie les ressources qui relèvent de ce niveau, l'influence que la base exerce sur les décisions politiques reste plutôt indirecte. La plupart des décisions politiques sont prises toujours au niveau national, et les fonctions de leadership dans le parti sont généralement la filière la plus importante pour la promotion en fonctions publiques<sup>2</sup>.

Sélecteurs des représentants du parti en fonctions publiques, et parfois des acteurs politiques en fonctions publiques<sup>3</sup>, les présidents, les vice-présidents des

---

des divisions ethniques puissantes à l'intérieur du pays ou encore un des facteurs de l'institutionnalisation des partis. V., Pradeep K. CHHIBBER, Ken KOLLMAN, «Party Aggregation and the Number of Parties in India and the United States», *American Political Science Review*, vol. 92, no. 2, 1998, pp. 329-342; IDEM, *The Formation of National Party Systems*, Princeton University Press, Princeton, 2004, Scott MAINWARING, Timothy SCULLY, *Building Democratic Institutions: Party Systems in Latin America*, Stanford University Press, Stanford, 1995; Daniel BOSCHSLER, «The Nationalization of Political Parties: A Triangle Model Applied on the Eastern and Central European Countries», *CEU Political Science Journal*, vol. 1, no. 4, 2006, pp. 6-37.

<sup>1</sup> Le renforcement du nombre des membres peut être expliqué par les contraintes légales, comme effet particulier de l'eupéanisation qui s'est articulée d'une manière idiosyncrasique au niveau local ou encore en tant que phénomène qui accompagne un processus de décentralisation qui engendre la nécessité d'un contrôle différent de la distribution des ressources etc. V. Robert LADRECH, «Europeanization and Political Parties», *Party Politics*, vol. 8, no. 4, 2002, pp. 389-403; Peter MAIR, «The Europeanization Dimension», *Journal of European Public Policy*, vol. 11, no. 2, avril 2004, pp. 337-348.

<sup>2</sup> Ingrid van BIEZEN, «Building Party Organizations and the Relevance of Past Models: Communist and Socialist Parties in Spain and Portugal», *West European Politics*, vol. 21, no. 2, 1998, pp. 32-62.

<sup>3</sup> Jean BLONDEL, Maurizio COTTA, «Conclusions», in IDEM (eds.), *Party Government. An Inquiry into the Relationship between Governments and Supporting Parties in Liberal Democracies*,

partis détiennent un rôle essentiel dans la définition des stratégies des partis politiques. Dans ce qui suit, on essaiera de dresser un tableau général de la direction centrale des partis politiques postcommunistes.

### *Comment les leaders des partis arrivent-ils à la tête des formations politiques ?*

Même si tous les membres du parti ont le droit de déposer leur candidature pour une fonction de direction à l'intérieur du parti, très peu d'entre eux réussissent à diriger la formation politique. Selon les diverses configurations organisationnelles, la voie vers le pouvoir à la direction d'un parti politique diffère d'un parti à autre. La sélection interne des acteurs est généralement configurée à partir d'un processus de délégation selon lequel les organisations locales désignent leurs délégués au Congrès du parti. Les principales différences qui apparaissent entre les formations politiques portent sur le degré d'ouverture supposé par le processus de sélection défini par les restrictions statutaires quant à l'accès à une fonction de direction. La principale ressemblance entre les partis quant à la sélection du leadership central vise ainsi une circonscription assez importante qui définit la structure d'opportunité menant à l'élection des leaders.

À mesure que les partis commencèrent leur consolidation, nous avons assisté à l'introduction de plusieurs règles additionnelles dans la délimitation du candidat à la direction du parti. De la sorte, les candidats du PD aux positions dirigeantes présentent un programme politique et leur ancienneté dans le parti doit dépasser six mois de pratique militante pour une fonction locale ou une année au cas où ils visent une position dans le leadership central du parti (l'art. 131-132, 2000). Tout comme dans le cas du PSD, le PD avait introduit également un système de quotas de la représentation des femmes et des jeunes dans leurs structures de direction (l'art. 19, 1997). En contrepartie, les restrictions introduites par le PNL ont visé plutôt la distribution des mandats à l'intérieur du parti. Ainsi, le statut adopté en 2001 spécifiait que la fonction de président de parti à tous les niveaux ne peut pas être occupée plus de deux mandats (ou trois mandats alternatifs (l'art. 12) et intégrait l'interdiction du cumul des mandats. Tout comme les démocrates le PNL avait introduit les mêmes restrictions visant l'ancienneté dans le parti (l'art. 81). Des réglementations similaires sont aussi décryptables dans le cas du PSD. Le cumul des mandats est interdit et limité à deux (l'art. 17.2 1, 2001), ce qui induit automatiquement une limitation importante quant à la capacité de certains leaders de déposer leur candidature. La dimension territoriale du pouvoir est évidente: les fonctions de leadership au niveau des organisations territoriales ne peuvent être occupées que par les membres du parti qui résident ou qui travaillent dans la région délimitée par l'organisation territoriale.

Lorsqu'on regarde la sélection des leaders on peut remarquer un souci croissant autour de l'année 2000 pour la limitation de l'accès des candidats à ces fonctions, traduisant d'ailleurs une possible lutte pour le pouvoir à l'intérieur de l'organisation politique. Cette formalisation croissante, certes, n'a pas de rôle

---

MacMillan Press Ltd., London, 1996, pp. 249, 252.

contraignant majeur (car elle peut être contournée dans des cas précis et par des modifications statutaires ultérieures), mais elle peut quand même engendrer des limites et constituer des arguments formels contre la sélection de certains leaders.

### *Le leadership du parti et sa reconfiguration*

Les positions dirigeantes à l'intérieur du parti ont une importance notable. Les leaders du parti sont censés d'entamer les principales décisions politiques et à définir les stratégies générales des formations politiques, tout comme ils constituent en même temps les principaux sélecteurs et le principal bassin de sélection pour des fonctions publiques. Pratiquement, dans tous les partis politiques roumains, la sélection du personnel gouvernemental est, au moins formellement, contrôlée par ces leaders. Les structures exécutives du pouvoir partisan s'instituent ainsi, d'un point de vue statutaire comme les principaux dirigeants politiques censés d'assurer la coordination entre le centre et la base, et entre les élites politiques parlementaires et les élites gouvernementales.

En regardant le leadership national des partis politiques durant la période postcommuniste, nous pouvons identifier une lutte pour le pouvoir continue qui engendra toute une série des logiques conflictuelles. En ce qui concerne la continuité des présidents du parti, on peut compter sur la période 1990-2008: 3 présidents pour l'UDHR, 4 présidents du PDSR, 3 présidents du PD, 5 présidents du PNL et 2 présidents du PNPcd (1990-2000). Néanmoins, les principales variations dans la structure du leadership portèrent surtout sur la redéfinition des équipes des vice-présidents qui d'ailleurs deviennent de plus en plus nombreuses. En analysant les diverses pratiques quant à la configuration du pouvoir au niveau de la direction centrale du parti, nous pouvons placer les diverses formations politiques sur un *continuum* quant à la continuité et la stabilité du leadership national, mais aussi en ce qui concerne les divers rapports que le leadership du parti développe avec ses représentants en fonctions publiques.

L'exemple de la plus grande stabilité au niveau de la direction du parti est constitué par l'UDHR et par le PD. Les transformations subies par l'UDHR à partir de l'année 1993 quand Markó Béla est arrivé au pouvoir sont loin d'être dramatiques. Dans le cas du PD, la même continuité organisationnelle peut être en mise en exergue, à l'exception d'un seul moment fondateur lors du Congrès de 2001. Ainsi, après des résultats très faibles aux élections générales de 2000 on change le président, mais aussi l'équipe des vice-présidents en sa totalité. D'ailleurs, il est à remarquer que le PD consacra un modèle classique d'auto-promotion des dirigeants du parti en fonctions publiques. La superposition entre la composante du parti dans des fonctions exécutives et le leadership central du parti est quasi-parfaite. Les ministres du PD sont avant tout des dirigeants nationaux du parti. Cela fut le cas des ministres démocrates de la période 1996-2000. En fait, de huit membres de l'équipe initiale de la direction du FSN (PD) élus lors du Congrès de 1993, sept d'entre eux occupèrent des portefeuilles ministériels durant les cabinets de 1996-2000. D'une manière moins foncée, cette pratique avait pu être identifiée dans le cas des leaders du PD d'après 2001, deux des vice-présidents de l'équipe fondatrice du PD avaient occupé des portefeuilles importants au sein du cabinet Tăriceanu.

Deux autres partis, le PNPcd et le PNL, les partis historiques, présentent des taux plus hauts d'instabilité du leadership ainsi que des modèles fluctuants des la relation entre la composante en fonctions publiques et le leadership du parti. Si on regarde la liste de la direction de PNPcd, élue lors du Congrès de 1996, on peut observer que de 20 personnes seulement huit se retrouvaient parmi les vice-présidents de la période précédente (moitié de ceux qui ont dirigé le parti durant la période précédente). D'ailleurs, sept des ministres désignés par le PNPcd durant la période 1996-2000 étaient également des membres de la direction exécutive centrale du parti politique, le parti optant aussi pour la promotion en fonctions exécutives des acteurs qui ne bénéficiaient pas d'un pouvoir réel à l'intérieur du parti, tandis que d'autres membres de la direction exécutive occupaient des fonctions parlementaires. Les modifications opérées sur un fond conflictuel et après la scission du parti au congrès de l'année 2000, introduisaient 14 nouveaux dirigeants du parti (66% du total) qui, cependant ont failli à regagner la représentation parlementaire pour le PNPcd après l'année 2000.

Suivant un modèle similaire au PNPcd, mais moins tragique, le PNL avait institué lentement, en dépit d'une apparence de changement des leaders, des fusions et des scissions, plutôt un exemple de stabilité du leadership. Si en 1993 deux personnes avaient fait partie de la direction générale du parti au début de l'année 1990, 3 des six membres de la direction du parti présentaient un tel profil en 1997. Ce modèle fut préservé jusqu'en 2007 (mais avec des changements de composition en 2001 et 2002). Même si la division du PNL en 2007 avait produit un transfert important de personnel vers le PLD, dans la configuration actuelle de la direction centrale du parti, qui est la plus nombreuse du postcommunisme roumain, quatre des quinze membres disposent d'une expérience politique assez importante accumulée au niveau de la direction exécutive de le l'organisation politique. D'ailleurs, dans le cas du PNL, l'expérience politique d'un acteur joue un rôle important quant à la présence de celui-ci dans l'équipe exécutive du parti. Deux des onze membres du leadership du parti en 1993 présentaient un profil gouvernemental, tandis que quatre (de six) membres de la direction du parti présentaient une expérience exécutive en 1997. L'organisation d'un Congrès en 1997 qui avait donné un plus de pouvoir aux représentants du parti en fonctions publiques, notamment à Valeriu Stoica et à Crin Antonescu, ministres nommés dans le cabinet Ciorbea, consacrait ainsi une procédure que PNL adopta également en 2007. La direction nationale de l'organisation politique intègre dans sa composition des ministres. En juin 2008 onze des quinze membres de la direction exécutive du PNL ont été ministres ou ils sont encore des ministres dans le cabinet Tăriceanu.

Le modèle d'évolution dans la structure du leadership exécutif du parti est marqué par les plus grandes reconfigurations lorsqu'on analyse le profil du PSD. Seulement six des 12 membres de la direction exécutive du parti de 1993 (55% de la formule antérieure) étaient toujours au sommet du parti en 1995. En 1997, une fois l'alternance au gouvernement accomplie, on changeait de nouveau la formule de direction qui ne comprenait que sept membres dont trois avaient déjà été des dirigeants du parti. Le Congrès de 2001 et l'arrivée à la direction du parti d'Adrian Năstase ont apporté de nouveau un élargissement de la structure de la direction exécutive du PSD qui comprenait 13 membres, moitié d'entre eux présentant cependant une expérience similaire dans le passé. Néanmoins, si on doit comparer la structure élue lors du Congrès de 2006 avec celle de l'année 2001 on constate le plus grand changement. Pratiquement, il n'existe aucune superposition entre les

deux équipes dirigeantes du PSD. Les transformations dans la structure de direction du PSD peuvent être paradoxalement mieux comprises lorsqu'on fait référence non pas à l'expérience antérieure dans le parti, mais à l'expérience gouvernementale préalable des membres de la direction exécutive de la formation politique. À l'exception notable d'Adrian Năstase en 2004, la fonction ministérielle constitue un tremplin pour la promotion dans le leadership central du parti. De cette manière, en 1993, de 11 membres de la direction exécutive du PSDR 4 avaient une expérience ministérielle, 7 des 12 membres en 1995 présentaient une expérience gouvernementale, 4 de 7 membres de la direction exécutive possédaient la même expérience en 1997, et 9 des 13 membres de la direction du PSDR en 2001 avaient été des ministres (à l'exception du leader du parti, tous les autres durant le cabinet Nicolae Văcăroiu). Sous le même angle, on peut comprendre également le renouvellement qu'on constate au niveau de l'équipe dirigeante du parti en 2006. La structure élargie du PSD qui supposait une équipe de 18 leaders, réunissait dix des ministres du cabinet Adrian Năstase. De la sorte, dans le cas du PSDR/PSD l'expérience parlementaire semble constituer la principale ressource pour l'occupation d'un poste de direction à l'intérieur de l'organisation politique, à condition qu'elle soit doublée par une expérience gouvernementale préalable.

Cette analyse employant une définition restrictive de la composante du leadership du parti (comprenant le président du parti, les vice-présidents ainsi que le secrétaire général<sup>1</sup>) dévoile une pluralité de logiques qui s'installent à l'intérieur des formations politiques. Des formations politiques telles que l'UDHR ou le PD semblent être caractérisées par le plus de stabilité au niveau de la direction nationale, tandis que le PSD est le plus marqué par des dynamiques du personnel à la direction exécutive du parti. Généralement, les structures du pouvoir au niveau central sont soumises à des changements assez fréquents et peuvent être compris comme décrivant une relation directe entre le leadership central de l'organisation politique et la composante en fonctions publiques. Néanmoins, il n'existe pas de modèles unitaires de comportement à cet égard. Malgré la superposition *de facto* entre les deux populations, les logiques sous-jacentes reliant le parti et le gouvernement au niveau du personnel suivent des logiques différentes. Si dans le cas du PD et partiellement dans le cas du PNPcd l'expérience de parti précède à la nomination dans un portefeuille public, dans le cas du PNL il existe plutôt une coïncidence entre la promotion dans les deux structures (surtout lorsqu'il s'agit des positions ministérielles), tandis que pour les cabinets PSD ce modèle apparaît en grande mesure comme étant renversé. La fonction exécutive constitue un tremplin pour la promotion ultérieure à la direction du parti.

## LA COMPOSANTE DU PARTI EN FONCTIONS PUBLIQUES

Les partis politiques en Roumanie, d'une manière similaire aux autres partis de la région, présentent des modèles différents quant à l'articulation de la

---

<sup>1</sup>Pour le PNPcd on avait inclut également les membres suppléants de la direction exécutive du parti.

direction centrale du parti, impliquant en général une superposition entre la composante en fonctions publiques et le leadership du parti. En même temps, ces partis développèrent des modèles idiosyncrasiques visant le renforcement de la base et l'accroissement de l'influence venant de la part des organisations territoriales. De cette manière, la thèse d'une correspondance entre la création par le haut des partis politiques et leur faible développement des bases se voit ainsi défiée. En dépit du fait que l'évolution organisationnelle des partis ne produit pas, comme on pourrait anticiper des effets systémiques tels que la décroissance de la volatilité électorale et un encadrement des électeurs, elle avait soulevé des dynamiques internes différentes quant à la balance de pouvoir qui s'articule d'un point de vue organisationnel. Afin de dresser cependant l'image générale des rapports qui se créent entre les diverses composantes du partis il faudrait cependant analyser également les évolutions de la composante des partis en fonctions publiques.

En théorie, le renforcement des organisations locales est censé d'accroître le conflit potentiel entre les diverses composantes du parti, entre la base, le leadership central, mais aussi entre les représentants du parti en fonctions publiques. Dans cette perspective, les représentants des partis au niveau des portefeuilles ministériels et les parlementaires seront à envisager comme étant séparés, disposant des «fonctions d'utilité» différentes<sup>1</sup>. Le contrôle des ressources pour des intérêts spécifiques qui décrirait le comportement gouvernemental serait ainsi opposable aux intérêts des parlementaires qui tournent autour de la question de leur réélection. Même si les parlementaires se trouvent dans une relation de dépendance directe de l'organisation du parti en général pour leur désignation en tant que candidats, la nature représentative d'un mandat parlementaire oblige ces acteurs à maintenir des relations de dépendance avec les organisations du parti à la base<sup>2</sup>. De la sorte, surtout dans le cas roumain, caractérisé par une force relativement importante de la base du parti, plusieurs comportements possibles des parlementaires peuvent être anticipés. Les parlementaires peuvent à la fois mobiliser leurs relations avec les organisations locales du parti afin d'imposer les décisions du centre ou ils peuvent se transformer dans des instruments par lesquels les organisations locales comprennent à imposer leur volonté sur le leadership national. Dans ce qui suit, nous procéderons donc à une analyse des partis politiques roumains, de la perspective de leur évolution en fonctions publiques et des relations qui se nouent entre leurs représentants en fonctions exécutives et parlementaires.

<sup>1</sup>Maurizio COTTA, «On the Relationship between Party...cit», p. 9.

<sup>2</sup>Un autre problème conceptuel apparaît lorsqu'on considère les positions exécutives et législatives en tant que composantes distinctes du parti. Comme R. Katz le montre, les acteurs politiques du législatif peuvent être conçus non seulement en tant que des représentants du parti en fonctions publiques mais aussi en tant que délégués du parti à la base. L'émergence d'un type de comportement cartellisé devrait également introduire un changement dans le processus de recrutement des parlementaires. Ainsi, deux types de comportement hypothétiques sont à anticiper: premièrement la centralisation du processus de sélection dans les mains des leaders du parti ou l'apparition d'un critère de sélection très restrictif afin de mieux contrôler ce processus ou deuxièmement l'ouverture de la sélection vers la base et le décroissement de l'importance des cadres intermédiaires du parti (Richard KATZ, «The Problem of Candidate Selection and Models of Party Democracy», *Party Politics*, vol. 7, no. 3, mai 2001, pp. 277-296).

## LE NIVEAU EXÉCUTIF: QUEL PROFIL DES MEMBRES DES GOUVERNEMENTS?

La composante du parti en fonctions gouvernementales décrit plutôt une situation paradoxale. D'une part, il s'agit des représentants du parti qui ont le plus grand pouvoir au niveau décisionnel et qui disposent d'un accès direct aux ressources étatiques, de l'autre il existe quasi-aucune stipulation statutaire quant à la sélection et le contrôle du comportement de ces acteurs par les partis. Généralement membres de la direction centrale du parti, les gouvernants sont rarement censurés par le biais des procédures formelles par les autres composantes, décrivant au moins en théorie d'hauts niveaux d'autonomie décisionnelle. Malgré la volatilité des portefeuilles de ces gouvernants, malgré le caractère temporaire de leurs mandats, ces acteurs sont censés d'occuper le premier plan de l'activité politique. D'ailleurs, comme on l'avait spécifié, beaucoup d'entre ces acteurs sont des membres de la direction exécutive des partis politiques, assurant de cette manière la représentation des intérêts et positionnements des organisations politiques au niveau des politiques gouvernementales. Néanmoins, l'appartenance au leadership exécutif du parti n'épuise par le profil de ces acteurs politiques.

Lorsqu'on analyse le profil des acteurs politiques gouvernementaux, nous pouvons décrypter l'existence de quatre grandes filières menant à l'accès dans une fonction exécutive (v. les Annexes, Tableau 3): l'extraction parlementaire et le rôle du parti au centre (29% de la variance), les ressources locales (20% de la variance), l'expérience exécutive au niveau politique et les fonctions de direction non politiques (13% de la variance), et l'expérience administrative (11% de la variance expliquée). La pluralité des profils, semblables par ailleurs à d'autres démocraties<sup>1</sup> met cependant en exergue l'importance de l'expérience dans le parti pour la promotion en politique, qui accompagne d'autres types de fonctions politiques détenues dans l'échafaudage étatique.

Pratiquement, l'expérience parlementaire d'un acteur, principale ressource pour la promotion dans un portefeuille ministériel (50,21% des ministres de la période 1990-2008 avaient occupé un portefeuille de parlementaire avant leur nomination) est aussi accompagnée par une expérience dans la direction centrale du parti. De cette manière, 72,2% des ministres de la période 1997-1998, 42,6% de la période 2000-2004 et 67,9% des ceux de la période 2004-2008 avaient occupé des fonctions dans la direction centrale du parti (dans un sens élargi qui ne se résume pas au cercle restreint des structures exécutives). La même situation, même si à une échelle plus réduite est à rencontrer dans le cas des ressources locales dont un acteur exécutif dispose. À partir de 1996, l'expérience au niveau local constitue un acquis important dans la promotion en politique. Le point maximal de cette croissance est cependant visible durant le dernier cabinet Călin Popescu-Tăriceanu. Les ressources locales sont dans ce cas capitalisées non seulement par les ministres

---

<sup>1</sup> Des résultats semblables furent identifiés dans des diverses études: v. Jean BLONDEL, *Government Ministers in the Contemporary World*, Sage Publication, London, 1986; Mattei DOGAN, «Is there a Ruling Class in France?», *Comparative Sociology*, vol. 2, no. 1, 2003, pp. 17-89; IDEM, «How to Become a Cabinet Minister in France. Career Pathways, 1870-1978», *Comparative Politics*, vol. 12, no. 1, octobre 1979, pp.1-24; IDEM (ed.), *Elite Configurations at the Apex of Power*, Brill, Boston, 2003, etc.

du Parti Démocrate, mais on observe également un changement substantiel dans le profil des ministres libéraux qui sont recrutés parmi les dirigeants locaux du parti. Cette caractéristique qui décrit dans une plus grande mesure les partis de droite que les partis de gauche, fait que, durant le dernier cabinet en place, 42% des ministres nommés sont aussi des leaders des organisations locales du parti. La montée dans l'importance du local amène ainsi l'idée d'une reconfiguration du rôle des organisations territoriales du parti, mais elle peut impliquer aussi un changement de référentiel dans les politiques gouvernementales en fonction des intérêts ponctuels territoriales du parti<sup>1</sup>.

De la sorte, on peut remarquer que les représentants du parti en fonctions publiques présentent des relations fortes au niveau du profil aux autres composantes organisationnelles. À part une certaine superposition classique entre les fonctions dirigeantes dans les structures organisationnelles et les dirigeants gouvernementaux, on peut remarquer la présence croissante des acteurs politiques détenant des ressources locales. En outre, le profil des gouvernants est également doublé par une certaine superposition avec l'autre type de composante du parti en fonctions publiques: la composante parlementaire.

Ce processus d'imbrication de plusieurs ressources au niveau des élites gouvernementales s'accompagne également par la consolidation de leur ancienneté dans le parti. Lorsqu'on regarde les taux d'ancienneté dans le parti (mesurée comme le nombre d'années passées entre la date d'adhésion et la date de l'investiture du cabinet dont les ministres ont fait partie) on identifie une tendance de croissance constante. De la sorte, l'ancienneté dans le parti tournait autour une année lors du cabinet Nicolae Văcăroiu, elle arrive à presque cinq ans dans le cas du cabinet Victor Ciorbea en 1997, elle reste de cinq ans en 2000, lors de l'investiture du cabinet Năstase, et elle monte à neuf ans dans le cas du cabinet Călin Popescu-Tăriceanu. La composante en fonctions exécutives semble ainsi s'instituer en tant qu'un réservoir de personnel qui rassemble notamment des acteurs politiques ayant une expérience au niveau central ou local de l'organisation politique marquée à la fois par les positions de pouvoir détenues à l'intérieur du parti mais aussi par un principe d'ancienneté de plus en plus foncé.

### *La composante en fonctions publiques: les parlementaires*

Néanmoins, la composante des partis en fonctions publiques ne peut pas être résumée aux acteurs politiques en fonctions exécutives, mais elle comprend également les acteurs politiques du législatif. De plus, dans des cadres d'instabilité

---

<sup>1</sup> Le dosage géographique pourrait en ce cas prendre «l'aspect d'une répartition entre „baronniers“», impliquant le fait que «les leaders régionaux deviennent également des chefs de faction à l'échelon national». V., Mattei DOGAN, «La sélection des ministres en Italie. Dix règles non-écrites», *International Political Science Review*, vol. 2, no. 2, 1981, pp. 189-209/p.199. Cette perspective est partiellement confirmée dans le cas roumain au moins en ce qui concerne les reconfigurations de forces à l'intérieur des partis gouvernants. Au niveau de la population ministérielle, la valeur de la corrélation entre le fait de détenir une fonction à la direction centrale du parti et la direction du niveau local reste très réduite (Coeff. Pearson .218\*\*).

gouvernementale ou quand les cabinets présentent une nature minoritaire l'importance de ces derniers est censée d'accroître<sup>1</sup>. La double nature des représentants du parti au Parlement qui sont dépendants de la base, mais aussi des ressources distribuées par les gouvernants du parti, suggère un statut à part, et potentiellement conflictuel par rapport aux membres de l'exécutif. En ce contexte, le poids réel des acteurs législatifs dans la balance interne du pouvoir organisationnel doit être investigué.

### *Quelles dispositions formelles dans la sélection du personnel parlementaire ?*

Le domaine qui avait souffert les plus grandes reconfigurations statutaires visa la manière de sélection des candidats aux élections parlementaires sur les listes de parti et la configuration des diverses mesures censées d'assurer la discipline des parlementaires une fois élus. La sélection de ces représentants avait constitué un des principaux mécanismes de contrôle que les partis avaient exercé sur leurs représentants et tandis que le renfort des mécanismes disciplinaires devait en principe assurer à l'organisation politique la défense de ses objectifs et stratégies politiques.

### *La sélection des candidats aux élections parlementaires*

Étant donnée la tendance de plus en plus importante visant le recrutement d'anciens parlementaires pour des fonctions exécutives, le profil des acteurs parlementaires constitue un élément essentiel pour la compréhension des degrés d'autonomie dont les acteurs politiques au pouvoir disposent. La sélection pour les fonctions parlementaires diffère d'un parti à l'autre. En ce sens, deux des formations politiques qui présentent le plus grand nombre des membres, ont décidé de transfigurer leurs procédures de sélection des candidats en optant pour une dimension inclusive qui mobilise tous les membres des organisations locales dans la sélection, tandis que les autres partis avaient choisi plutôt des versions plus ou moins centralisées pour l'identification des candidats. Indifféremment de la formule choisie, le souci pour la clarification des procédures est constant. L'attention pour une codification approfondie des procédures a été accompagnée, tout comme dans le cas de la sélection du leadership national, par l'addition des critères restrictifs, imposés par le centre, quant au profil des possibles candidats. Ces critères visèrent, dans le cas du PD et du PSD, la question de l'ancienneté dans le parti<sup>2</sup>.

Lorsqu'on regarde de près les spécificités des procédures de la sélection des partis politiques on peut remarquer que le PNL et le PD ont préservé la manière centralisée de la sélection des candidats. Le PD exhibe ainsi la plus grande centralisation de la sélection ainsi que le moindre changement dans ces procédures. Le Bureau Politique National du parti détient un rôle de coordination dans la construction des

---

<sup>1</sup> Maurizio COTTA, «On the Relationship between Party...cit», p. 11; Kaare STROM, «Minority Governments in Parliamentary Democracies: The Rationality of the Non Winning Cabinet Solutions», *Comparative Political Studies*, vol. 17, 1984, pp.199-227.

<sup>2</sup> À l'exemple le statut du PD prévoyait qu'afin de devenir parlementaire un candidat devrait avoir passé trois ans en tant que membre de parti et au moins deux années en tant que militant de l'organisation politique.

listes des candidats à la base des propositions reçues de la part des organisations locales (l'art. 103, lit e, 1997). En outre le président du parti dispose également le droit d'intervenir dans la création des listes (l'art. 92).

Suivant une formule similaire, en 1995, le statut du PNL spécifiait que les candidats aux élections parlementaires sont conjointement établis par les comités départementaux et par le leadership du parti (l'art. 27). Cette manière de sélection a été préservée jusqu'en 2001 quand une certaine décentralisation de la procédure est apparue. Le local acquiert un plus d'importance car le comité territorial dispose dorénavant d'un pouvoir de veto sur les candidats proposés par le Bureau Central Permanent du parti (l'art. 45, h). L'année d'après cette tendance a été renforcée par l'introduction «d'un critère méritocratique»: le niveau central préservait sa prérogative de nomination des candidats dans les cas où la performance électorale des organisations départementales aux élections locales se situait en dessus de la moyenne nationale du parti (l'art. 60 lit j, k), tandis que le leadership central avait un simple rôle de validation des listes des candidats dans les autres cas.

Si au début des années 1990, l'UDHR et le PSD adoptèrent des principes de sélection similaires à ceux du PNL et du PD, au milieu des années 1990 l'UDHR et en 2003 le PSD avaient reconfiguré en entier leur processus de recrutement. Un système d'élections directes des candidats par les membres du parti a été mis en place. La mesure fut une seule fois mise en pratique à l'intérieur du PSD et elle est entièrement opérationnelle dans le cas de l'UDHR (l'art. 95, 1997). Au milieu des années 1990 la procédure de sélection des candidats à l'intérieur du PSDR était très centralisée. Le Bureau Exécutif Central, structure qui comprenait très peu de membres, disposait du droit de confirmation des listes des candidats proposés par les conseils départementaux. Le Bureau avait également la possibilité de proposer des candidatures après avoir consulté les filiales locales (l'art. 57, 17, 1997). Les listes, comprenant à la fois des candidats du centre, qui ne pouvaient pas dépasser un tiers du nombre total des candidats pour une circonscription, ainsi que des représentants du parti à la base (l'art. 99, 2000). Après la victoire électorale de 2001 du PSD, on assiste à une transformation de la politique du recrutement. L'ouverture de la sélection qui eût lieu en 2003 était anticipée dans le statut de 2001 qui précisait que «le PSD encourage la compétition interne pour la promotion dans des fonctions politiques des gens disposant d'une expérience professionnelle excellente» (art 3.6, 2001). Néanmoins, en dépit du caractère direct des élections, la direction centrale du parti préserve le droit de rajouter des candidats sur les listes, mais l'ampleur des propositions ne pouvait pas dépasser le seul d'un tiers du nombre total des candidats.

### *Contraintes reliées à la discipline de parti*

Indifféremment de la formule de sélection adoptée ou encore de la manière dans laquelle l'organisation politique est construite, tous les statuts des partis prévoient des mécanismes pour l'instauration d'une discipline de parti. Plusieurs sanctions ont été spécifiées dans les documents fondateurs des organisations politiques et des organismes spéciaux ayant comme but la surveillance des actions des acteurs politiques. Au niveau des sanctions prévues on peut remarquer une variation entre les partis, les plus restrictives mesures étant codifiées dans le statut du PD, tandis que la plus grande autonomie des leaders appartient aux dirigeants de l'UDHR.

L'UDHR est la seule formation politique qui permet un haut degré d'autonomie à sa composante en fonctions publiques. Les parlementaires de l'Union doivent respecter les décisions du Congrès du parti et celles du Conseil des Représentants (l'art. 70, 1995), tandis que les ministres se trouvent sous la surveillance directe du président du parti (l'art. 102, 1997). Cependant le statut accorde explicitement le droit aux parlementaires d'entamer les décisions nécessaires pour le bon déroulement de leur activité (l'art. 93, 1999). Tendance qui se nourrit de la nature *single issue* de la formation politique, la représentation des intérêts spécifiques n'était pas censée à engendrer des actes d'indiscipline de la part des représentants du parti en fonctions publiques.

Les mêmes principes permissifs étaient initialement prévus dans les statuts du PSD. On mentionnait ainsi que les parlementaires disposent d'une autonomie afin d'établir l'attitude et la manière d'agir conformément aux directions générales définies par la Conférence Nationale du Parti, le Conseil National, mais aussi en fonction de l'instance exécutive du parti le Bureau Central Exécutif (l'art. 74, 1999). En contrepartie, les parlementaires étaient obligés de développer des relations étroites avec leurs circonscriptions. À partir de 2001, ces principes d'action ont été changés. Les parlementaires doivent obéir à des règles plus strictes de la discipline de parti, mais ils ne sont plus tenus à développer des relations avec le territoire. Les stipulations statutaires indiquent de cette manière une tentative de découpler la composante parlementaire de la base du PSD. Cette tactique, suivie par l'idée de l'ouverture du processus de sélection, indiquerait ainsi la poursuite d'un objectif de renforcement du leadership central du parti, sans pour autant mener à une diminution du rôle des organisations locales.

Les statuts de tous les partis gouvernementaux soulignent, dans des manières différentes, l'importance de l'hierarchie à l'intérieur de l'organisation. Dans le cas du PSD les décisions du leadership du parti sont obligatoires pour les niveaux inférieurs (l'art. 17, 2001), les membres du PNL doivent obéir aux décisions des dirigeants du parti (l'art. 10, 1995) et à l'intérieur du PD il existe des relations hiérarchiques qui sont établies entre les divers strates décisionnels, chaque niveau disposant d'une autonomie décisionnelle en fonction des compétences décrites au niveau statutaire (l'art. 13, 1997). D'ailleurs, en ce qui concerne ce dernier parti, il faudrait également spécifier qu'il est le seul parti qui avait essayé d'équilibrer les mesures contraignantes quant à la discipline de parti par la création d'une manière collégiale de la prise de décision à l'intérieur de l'organisation politique. Les statuts invoquent le principe de la démocratie interne (l'art. 15, c) par la création des mécanismes qui rendent possible d'exprimer les principaux désaccords. Ces mécanismes auxquels s'ajoute l'idée de l'ouverture vers le recrutement non-conditionné des nouveaux membres étaient pensés en tant qu'un contrepoids à la centralisation excessive de la construction à l'intérieur du parti.

La sélection des candidats pour les élections parlementaires, telle qu'elle est décrite d'un point de vue formel, dévoile l'existence d'un double modèle. D'une part, on observe une tendance vers un plus d'inclusion des membres dans la sélection des candidats (partiellement le PSD, l'UDHR) et, de l'autre part, il existe un penchant centralisateur visant le contrôle dans la formulation des listes (le PD et partiellement le PNL). Si les deux procédures peuvent être envisagées en général, en tant que deux stratégies divergentes censées de mener à une centralisation du pouvoir au niveau du leadership du parti, dans le cas roumain, les deux formules

semblent plutôt obéir à une contrainte qui relève d'un renforcement des organisations territoriales.

Cette articulation dans la sélection souleva ainsi le problème de la discipline décisionnelle qui devrait s'installer à l'intérieur de l'organisation et des mécanismes qui la rendent possible. De même, les procédures disciplinaires mises en place varient en fonction des partis. L'UDHR accorde une grande liberté (au moins formelle) à ses membres, tandis que le PD tend à circonscrire et à codifier le comportement de ses représentants en fonctions publiques. Pour ce qui est du PSD, on assiste à une reconfiguration de stratégie organisationnelle. De cette manière, lorsque la sélection des candidats est soumise à l'œil attentif du leadership du parti, les parlementaires semblent disposer d'une plus grande liberté. L'ouverture de la sélection avait donné ainsi naissance à la création des contre-mesures visant le maintien du contrôle décisionnel au niveau à la direction du parti.

### *La composante parlementaire et son influence politique*

Base de sélection pour le personnel ministériel, les élites parlementaires semblent de plus en plus contraintes par les modifications statutaires à développer des relations directes avec les organisations territoriales. Le statut de représentants en fonctions publiques, renforcé d'ailleurs en légitimité dans le cas des partis qui ont choisi des manières de sélection plus inclusives, est ainsi censé d'être redéfini en impliquant un plus de poids dans la balance interne du pouvoir du parti. En ce contexte l'accumulation d'une certaine expérience politique parlementaire (par la construction des carrières dans le législatif) et la cohésion des groupes parlementaires sont des éléments essentiels pour la consolidation d'un contrôle du groupe parlementaire sur l'activité des représentants du parti en fonctions exécutives.

Lorsqu'on regarde le profil des parlementaires roumains on peut observer la même tendance de rotation que dans le cas des élites ministérielles (v. les Annexes, Tableau 5). La reproduction dans les fonctions législatives, en tant qu'image d'une accumulation d'expérience mènerait à une consolidation du rôle de cette élite au niveau des partis. Même s'il existe des différences notables entre les formations politiques et entre les diverses périodes, il faudrait remarquer qu'au niveau général, la rotation du personnel parlementaire constitue une constante du postcommunisme roumain.

Si on se concentre sur la situation dans la Chambre des Députés, le PNL présente des taux bas quant à l'ampleur de la rotation parlementaire, surtout à cause du renforcement tardif de sa composante dans le législatif. Néanmoins, l'année 2000 marqua un maximum au niveau de la rotation des élites (ce qui fut également le cas du PSD et de l'UDHR). À l'opposée, on identifie le PD qui présente à travers les années 1990 une tendance de diminution graduelle de la présence d'anciens parlementaires des législatures ultérieures. Ainsi, si au début des années 1992, lors de la formation du FSN (PD) les parlementaires de ce groupe étaient en proportion de 90% des anciens membres de la législature antérieure, en 2004 seulement un tiers des parlementaires PD présentaient ces caractéristiques (v. les Annexes, Tableau 6). En contrepartie, le PSD tend à maintenir un noyau dur minimal des parlementaires qui restent en fonction, environ un tiers, pratique maintenue en dépit des reconfigurations dans les procédures de sélection des candidats à l'intérieur du parti. Cependant, la seule formation politique qui présente un modèle stable de rotation des acteurs parlementaires est l'UDHR. En ce sens, il serait à remarquer

que l'ouverture de la sélection par l'octroi du droit de vote à tous les membres de l'organisation, ne reconfigure pas le profil des élites parlementaires.

Malgré ces variations, l'accumulation de l'expérience parlementaire qu'on peut observer, est remarquable. Si on prend en compte le profil des acteurs parlementaires en 2006 au niveau de la Chambre, on constate que moitié d'entre eux étaient de nouveaux entrés. Les taux moins élevés de rotation pour le PD, le PNL s'expliquent d'ailleurs par la performance électorale supérieure des partis en comparaison aux élections précédentes. En dépit de ces contraintes, un quart des députés avaient commencé leur second mandat en 2004, tandis qu'environ de 10% des parlementaires étaient pour la troisième fois des membres du législatif. Chose encore plus remarquable neuf députés du PSD, cinq du PD et encore 8 députés de l'UDHR étaient à leur quatrième ou cinquième mandat. En ce contexte, bien au-delà de la tendance du changement, il existe une stabilisation importante d'un certain nombre d'élites parlementaires qui ont acquis un savoir faire de la négociation politique.

En principe, la rotation importante des acteurs législatifs, qu'on peut rencontrer dans les démocraties parlementaires, pourrait encourager une autonomisation de la composante parlementaire du parti. Devant des cabinets de courte durée, le mandat garanti de quatre années du législateur représente une source de stabilité et de prédictibilité de la carrière et d'accès à toute une série des ressources qui peuvent s'avérer importantes pour le parti. En ce sens, la domination de la composante parlementaire sur le reste du parti serait à anticiper.

Néanmoins, ces présupposés touchent leurs limites lorsqu'on regarde le profil des élites parlementaires. À différence des élites gouvernementales, les parlementaires sont moins attachés au leadership national qu'ils sont de plus liés aux ressources locales. De la sorte, au niveau des élites législatives: 20,86% en 1990, 19,66% en 1992, 16,32% en 1996 et 30,44% en 2000 présentaient une expérience dans les fonctions publiques sur les échelons locaux et en 2000 80% des députés détenaient des positions de direction au niveau de l'organisation départementale de leur formation politique<sup>1</sup>. Le profil des parlementaires roumains dévoile ainsi non pas un processus d'autonomisation de cette élite par rapport à la composante extraparlamentaire du parti, mais au contraire, un phénomène graduel de renforcement de liens avec la base.

Dans cette perspective qui relève de l'analyse du personnel parlementaire, on pourrait concevoir ainsi l'articulation de deux grands axes à l'intérieur du parti dont les rapports de domination ne sont pas clairement définis: d'une part le leadership du parti et la composante gouvernementale et de l'autre la composante parlementaire et la base du parti. En principe, une relation compétitive devrait s'établir entre les deux axes favorisant la composante la plus stable, notamment les élites parlementaires. Cependant, cette thèse est mise à l'épreuve par un phénomène qui peut suggérer une absence de cohésion et de discipline des groupes parlementaires<sup>2</sup>: il s'agit de la migration politique. La migration politique et l'abandon

<sup>1</sup> Laurențiu ȘTEFAN, *Patterns of Political Recruitment*, Editura Ziu, București, 2004, p. 217.

<sup>2</sup> Nous sommes conscients que l'absence de discipline est le mieux traduite au niveau de l'analyse des comportements des parlementaires au moment du vote des projets des lois. Or de cette perspective, à part quelques exemples ponctuels lors du vote sur les motions, on ne dispose pas des données longitudinales à cet égard. Pour un exemple récent de la législature février-juin 2007, les pourcentages de loyauté par rapport à la politique du parti semblent être suffisamment élevés: PD 94,3%, PNL 93,7%, Minorités 91,3%, PC 90,5%, UDHR 90,3%, PSD 89,2%, PRM 87,2% (\*\*\*, *Raportul IPP cu privire la activitatea parlamentarilor*, [http://www.ipp.ro/documente\\_postate/publicatii/document%20activitate%20parl%20feb%20iul%202007%20Binder.pdf](http://www.ipp.ro/documente_postate/publicatii/document%20activitate%20parl%20feb%20iul%202007%20Binder.pdf), dernièrement consulté

du groupe politique par les parlementaires roumains constituent une pratique constante durant les années du postcommunisme roumain qui cependant avait abrité des phénomènes différents. Si durant les premières années du postcommunisme, les migrations d'un groupe politique à un autre ont été le résultat plutôt des conflits et du fractionnisme, après l'année 2000 la migration parlementaire aura comme source principale les stratégies individuelles des acteurs politiques et les politiques de cooptation menées par les partis parlementaires afin d'assurer le support de leurs équipes gouvernementales ou de renforcer leur poids au Parlement. Ces caractéristiques ne sont pas l'attribut d'une certaine famille politique, tous les partis (à l'exception de l'UDHR) sont touchés par ce type de comportement.

De cette manière, en dépit de la création des mécanismes supplémentaires au niveau des statuts quant à l'imposition d'une discipline interne et malgré un processus d'institutionnalisation des partis, la composante parlementaire est plutôt décrite par un phénomène contraire. En ce contexte, une autonomisation des représentants parlementaires en fonctions publiques existe, mais non pas dans le sens de la création des groupements cohésifs, qui influent les positionnements du leadership national, mais au contraire, dans le sens, d'une autonomie individuelle qui détermine certains acteurs à quitter leur groupe politique.

La migration politique (v. les Annexes, Tableau 6), même si elle touche moins le Sénat que la Chambre des Députés constitue ainsi un phénomène endémique de l'articulation de la scène politique postcommuniste. Ainsi lorsqu'on regarde le comportement des partis au Sénat, on remarque qu'en dépit d'un comportement plutôt cohésif au niveau ministériel, le PD fut le parti le plus affecté par ce phénomène. En 1996 cinq de ses 22 membres quittèrent le groupe politique, en 2000 sept de 13 membres ont renoncé à un moment donné à leur affiliation et ils ont décidé de changer de camp politique. En contrepartie, le PNL fut le plus marqué par ce phénomène en 1996 et en 2004 (mais en ce cas précis suite à la scission du parti et la formation du PLD). Les plus stables partis dans le Sénat ont été le PSD et l'UDHR. Néanmoins durant la période 2000-2004 le PSD perd six de ses sénateurs (du total de 65 membres).

Cependant, l'arène principale de la migration politique est constituée par la Chambre des Députés. La reconfiguration des principes d'affiliation et de loyauté est ici à l'ordre du jour. Tous les grands partis (toujours à l'exception de l'UDHR) ont subi des pertes importantes dans leur support au Parlement. Pour le PSD ce phénomène a constitué une préoccupation constante: le groupe socio-démocrate avait ainsi perdu 6 députés durant la période 1992-1996, 14 entre 1996-2000 (aussi suite à la scission du parti), 19 entre 2000 et 2004 et 13 dans les trois premières années après 2004. Cependant, cette perte fut équilibrée par la cooptation d'autres parlementaires: 5 députés d'autres partis se sont additionnés au groupe socio-démocrate entre 1996-2000, 22 entre 2000 et 2004 et encore 4 durant la période 2004-2007. La migration politique affecta les socio-démocrates même lorsqu'ils se sont trouvés au gouvernement. Les autres partis présentent à leur tour, des modèles différents en fonction de leur force sur la scène politique: tandis que le PD

---

le 15 septembre 2008), cependant les taux généraux ne montrent pas la loyauté au cas des projets présentant des questions clé pour le parti en cause. En outre, vu la surveillance des comportements des vote des parlementaires, la stratégie qui s'est développée dernièrement a été plutôt celle des tergiversations et de l'absentéisme que celle du désaccord directe par rapport à la politique générale imposée par le parti.

exhibe plutôt des tendances moyennes avant 2004 vers la migration politique en contrebalançant le nombre des départs avec l'acceptation des nouveaux membres. Durant la dernière législature le parti avait perdu huit députés, mais il avait reçu 14 autres membres dans son groupe.

### *Les rapports entre les représentants du parti dans le législatif et l'exécutif*

La composante parlementaire des partis politiques gouvernementaux est décrite par un certain processus de stabilisation et d'accumulation de l'expérience. Néanmoins, dans la plupart des cas, cette socialisation institutionnelle n'actionne pas vers la création d'un principe de cohésion qui se construit en tant que loyauté de l'acteur par rapport à son sélecteur. Au contraire, les parlementaires sont censés plutôt développer des stratégies personnelles de promotion de leurs propres intérêts, en migrant d'un parti parlementaire à un autre. Cette pratique caractérise surtout la Chambre de Députés qui d'ailleurs, d'une manière paradoxale, constitue le principal vivier pour la sélection dans une fonction exécutive.

Malgré le fait que le Parlement constitue de plus en plus une base de sélection pour les portefeuilles exécutifs, en grande majorité, les trajectoires personnelles des membres du Parlement se développent non pas en relation avec le leadership central du parti, mais en mobilisant le rôle des organisations locales. Cette idée n'implique pas comme conséquence immédiate l'activité assidue de l'acteur dans la circonscription électorale dans laquelle il avait été élu, ni la représentation orientée au niveau des projets de loi vers les problèmes des communautés locales. La relation avec l'organisation du parti dans le territoire (qui a aussi une importance pour sa réélection) est essentielle et elle implique l'existence de toute une série de ressources accumulées dans les fonctions au niveau territorial.

Les différences de profil entre la population parlementaire et celle ministérielle sont ainsi notables, non seulement au niveau des trajectoires, mais aussi au niveau du comportement décisionnel. Si des partis tels que le PD ou le PSD présentent des comportements cohésifs au niveau de la composante exécutive, au niveau parlementaire ces formations politiques sont beaucoup affectées par l'indiscipline de leurs membres. En ce contexte, la possible dépendance des acteurs gouvernementaux par rapport à la composante parlementaire du parti reste très limitée.

L'analyse du comportement parlementaire des partis politiques dévoile l'absence de discipline et de cohésion des membres du législatif. Malgré un processus d'autonomisation d'une population parlementaire orientée vers les fonctions législatives, cette autonomisation semble plutôt faite à titre personnel et n'implique pas la création des relations de subordination par rapport aux autres composantes du parti.

Outre cela, la relation qui s'établit entre les parlementaires et la composante du parti à la base suggère la création pratiquement de deux pôles décisionnels autonomes à l'intérieur du parti, dont l'interaction n'est visible que dans des situations conflictuelles menant au remplacement du leadership du parti en place. Malgré le potentiel d'un pouvoir de sanction notable venant de la composante parlementaire du parti, l'influence de celle-ci sur le leadership central et sur les représentants en

fonctions publiques reste très limitée. La seule exception à cette règle générale est constituée par l'UDHR dont la cohésion de groupe tant au niveau de l'exécutif que dans le Parlement est tout à fait visible.

### *Quelle balance de pouvoir à l'intérieur du parti?*

La dénomination de «composante extraparlamentaire» fait référence à une représentation artificielle du fonctionnement du parti. Le parti à la base, les organisations locales et le leadership central ne sont censés de posséder ni les mêmes représentations pour la politique, ni les mêmes intérêts. Le renforcement organisationnel au niveau local, l'augmentation du nombre des membres de parti devront plutôt engendrer une limitation du pouvoir du leadership central du parti qui se verrait ainsi censuré dans ses actions. De la sorte, la tendance des partis d'élargir l'équipe de la direction exécutive incluant des vice-présidents, représentants des régions, est le résultat de cette politique de reconnaissance de l'importance des organisations locales. Au fond, à des rares exceptions, les changements présentés dans la structure dirigeante des partis sont le résultat direct du vote des délégués présents aux Congrès du parti. Le pouvoir de sanction de ceux-ci constitue un point d'inflexion dans la logique organisationnelle qui caractérise les partis politiques.

L'accroissement de l'importance du rôle des filiales qui par le biais de leur vote ont la capacité de renverser le leadership central du parti peut d'ailleurs expliciter la reconfiguration dans le profil des ministres et le rôle important qu'elles jouent dans la définition des ressources qui mènent à une promotion dans une fonction législative. Le développement organisationnel des partis apporterait, de cette manière des contraintes directes sur le leadership national des formations politiques et, vu également la tendance d'accroissement de la superposition entre le leadership national et les représentants du parti en fonctions publiques, sur l'activité de ces derniers. Néanmoins, les cadres et l'importance de cette influence sont censés à varier selon des modèles qui décrivent le comportement de chaque parti politique. Dans cette perspective, l'importance de chaque composante des partis est censée à varier à travers le temps et en fonction des divers partis politiques pris en compte.

Dans le cas du PD le parti semble être dominé surtout par le leadership central ou le personnel exécutif en place (1996-2000). La coïncidence entre les principaux ministres du cabinet et le leadership national du parti, ainsi que la longue expérience dans les structures des partis des leaders permet, durant les cabinets 1996-2000, la naissance d'une cohésion gouvernementale entre ces acteurs, qui ne peut être censurée ni par l'organisation extraparlamentaire, ni, vu la logique de coalition conflictuelle de la période, par le Premier ministre. La direction des politiques menées par les membres du cabinet respecte ainsi les intérêts que les acteurs mêmes définissent et la faillibilité de l'action décisionnelle ne peut être limitée que dans le cas où les autres représentants du parti dans le gouvernement décident à se coaliser contre le ministre en cause. En ce sens, on peut parler durant cette période d'une domination de la composante en fonctions publiques sur les autres composantes décisionnelles du parti. Néanmoins, durant la seconde participation du PD au gouvernement, en 2004-2007, on assiste à une transformation de cette logique. Le leader du parti ne fait pas partie de l'équipe gouvernementale

qui présente non seulement d'anciens leaders du parti, mais aussi des élites ayant moins d'expérience politique. En outre, la logique de coalition instituée par l'Alliance Justice et Vérité, plus codifiée, avait limité les marges de liberté des acteurs qui se trouvent à la fois sous la contrainte externe des décisions du conseil de la coalition, sous la surveillance de l'UE et sous le contrôle des dirigeants présentant déjà une expérience gouvernementale ou un plus de poids à l'intérieur du parti. La configuration interne du PD et les rapports qui se créent à l'intérieur du parti donnent ainsi un pouvoir décisionnel plus grand aux ministres durant la période 1996-2000 et une influence plus limitée en 2004-2007. Le partage du pouvoir entre le leadership central du parti (qui s'accompagne également par un rôle important de la dimension territoriale du pouvoir), la composante parlementaire du parti et les représentants du parti en fonctions exécutives décrit une pluralité des sources du pouvoir à l'intérieur de l'organisation partisane.

La même absence de contrôle puissant sur les représentants en fonctions publiques est suggérée également dans les cas du PNPcd et du PNL. Cependant, l'hétéroclisie qui caractérise les choix pour des portefeuilles ministériels s'avère limitative quant aux capacités d'action des acteurs de ces partis. La promotion des indépendants dans les fonctions publiques durant la période 1996-2000, (pour le PNPcd l'absence de cohésion entre les représentants du parti) rend impossible une cohésion de groupe des gouvernants. Dans le cas de ces partis, la non superposition entre les positions de leadership du parti détenues avant la nomination dans une fonction publique et les fonctions exécutives empêche ainsi un comportement similaire au PD durant la même période. La participation du PNL dans le cabinet de la période 2004-2008 et l'intégration des ministres dans les structures décisionnelles du parti, en gardant en même temps des membres influents qui n'occupent pas des portefeuilles dans l'exécutif, tout comme la direction du cabinet par le président du PNL menèrent à un accroissement du contrôle de la composante du parti dans l'exécutif sur l'organisation partisane. Cependant, cette tendance centralisatrice fut mise en balance par le souci pour le renforcement des organisations locales du parti et l'introduction à la fois dans la direction exécutive du PNL mais aussi dans l'équipe gouvernementale des acteurs politiques représentants des ressources politiques et économiques accumulées dans le territoire.

Pour ce qui est du PSD, les logiques antérieurement décrites s'appliquent partiellement. Le principe de fonctionnement du parti (au moins jusqu'en 2004) visa une politique des incitations sélectives. Autrement dit, les membres des exécutifs étaient conscients de l'importance d'une conformité du comportement décisionnel et de la fiabilité de leurs actions pour la promotion ultérieure dans des positions de direction à l'intérieur du parti. Au début du mandat, il existe peu de correspondance entre la composante en fonctions exécutives et le leadership central du parti. En contrepartie, c'est plutôt la composante parlementaire du parti celle qui a un rôle important dans la prise de décision. Les rapports instaurés entre les diverses composantes sont d'ailleurs difficiles à cerner, menant souvent à une polarisation des positionnements entre les anciens leaders du parti et les membres de l'équipe exécutive en place. Néanmoins, en tant que règle générale nous pouvons remarquer que les ministres nouvellement introduits dans les formules gouvernementales, sans une expérience de parti, sont ceux qui dirigent ultérieurement la formation politique. De surcroît, la seule différence notable qu'on peut observer quant aux principes de fonctionnement du PSD à partir de l'année 2000 est celle que, tout comme dans le cas du PNL, le souci pour le renforcement des

organisations locales qui s'accompagne par une redéfinition des principes de fonctionnement du parti qui implique également un changement organisationnel. L'introduction des représentants du territoire dans les structures exécutives du parti et la tendance ponctuelle d'ouverture de la sélection du personnel parlementaire sont ainsi des éléments qui suggèrent une reconnaissance de l'importance croissante de la base dans l'économie interne du fonctionnement organisationnel.

Lorsqu'on regarde la panoplie des relations qui se forment entre les acteurs gouvernementaux et l'organisation du parti on peut donc généralement observer à l'exception du PSD une superposition entre les deux composantes. Cette superposition rend ainsi possible une lecture qui va dans le sens d'une domination des membres des exécutifs sur l'organisation extraparlementaire du parti. Néanmoins, cette superposition des deux composantes n'implique pas un modèle qui souligne une tendance d'atrophie du rôle des organisations territoriales et des ressources locales. Au contraire, le point que tous les partis ont en commun à partir de l'année 2000 semble viser justement le souci pour la représentation territoriale des intérêts (et des filiales). Le parti qui fait exception à cette règle est le PSD. La non-superposition entre le leadership du parti et ses représentants en fonctions gouvernementales, et l'importance de la composante parlementaire introduisent plutôt l'idée d'une domination du parti par ses dirigeants au centre. Néanmoins, comme dans le cas des autres partis, le pouvoir du leadership central se voit de plus en plus censuré par la base et par le pouvoir des filiales.

## EN GUISE DE CONCLUSION: QUELLES ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques postcommunistes semblent dominés par la composante du parti en fonctions publiques. Cependant, comme dans les autres pays de la région, les représentants des partis dans les structures étatiques sont également les dirigeants nationaux des partis. Cette superposition des sphères d'actions détermine ainsi en premier lieu une première image des partis politiques qui suggère une autonomisation du leadership central dans les mains de quelques acteurs politiques.

Néanmoins, la convergence des modèles décrits par les partis politiques roumains avec les autres organisations politiques de la région s'arrête sur ce point.

Le souci pour le développement des bases locales du parti, l'attention accordée quant au renforcement au moins formel de la structure des membres implique un développement *sui generis* des partis politiques roumains. L'accroissement du rôle du parti à la base, la croissance graduelle de l'importance des ressources locales pour la promotion en politique mènent durant les dernières années à la création des liens à l'intérieur de l'organisation partisane.

Ce deuxième tableau est enfin ajusté par un troisième élément. En dépit de la sélection préférentielle des ministres de l'intérieur du Parlement, cette manière de recrutement n'avait pas engendré un phénomène de dépendance entre les diverses formes de représentation du parti en fonctions publiques. La relation d'interdépendance entre les parlementaires et les ministres fut loin d'être décrite par un lien serré. De cette manière, la composante parlementaire échoua ainsi se constituer dans un centre de pouvoir réel à l'intérieur de l'organisation politique. L'absence de

sa cohésion et de la discipline de groupe de cette composante, rend ainsi compte d'une absence d'homogénéité du fonctionnement organisationnel.

Au-delà des spécificités décrites par chaque parti politique, la centralisation «artificielle» des partis et le court-circuit qui se crée entre les diverses composantes partisans rendent généralement l'image des partis politiques qui ne sont pas entièrement institutionnalisés. Cependant, les évolutions organisationnelles qui s'articulent durant les dernières années suggèrent des trajectoires organisationnelles différentes des partis politiques par rapport à leurs caractéristiques génétiques décrites par la concentration des leaders politiques dans un cercle restreint des leaders.

## ANNEXES

**Tableau 1**  
Les évolutions dans la structure des membres des partis gouvernementaux

	1997				Juin 2003				Décembre 2007			
	M	M/E	V	M/V	M	M/E	V	M/V	M	M/E	V	M/V
PSD	250 000	1,45	2 836 011	8,82	385 481	2,18	4 040 212	9,54	290 116	1,58	3 798 607	10,02 (7,64)
PHR	na	na	-	na	95 314	0,54		2,36	90 663	0,49		10,02 (2,39)
PD	135 288	0,79	2 836 011	4,77	148 922	0,84	825 437	18,04	86 461	0,47	3 250 663	6,23 (2,66)
PNL	na	na	3 772 084	na	73 185	0,41	814 381	8,99	116 134	0,63		6,23 (3,57)
PNPcd	150 000	0,87		3,98	56 163	0,32	575 706	9,76	35 602	0,19	196 027	18,16
UDHR	410 000	2,38	837 760	48,94	400 000	2,26	751 310	53,24	350 000	1,9	637 109	54,94
Total gouv					759 065	4,29	6 255 736	12,13	618 976	3,35	7 245 297	8,54
Tot gouv, 1					1 159 065	6,55	7 007 046	16,54	968 976	5,25	7 882 406	12,29
Total parl,					1 304 729	7,37	8 326 982	15,67	1 129 735	6,12	9 081 077	12,44
Total fp					2 271 933	12,84	10 839 424	20,96	1 585 873	8,60	10 231 476	15,5

Sources: Le nombre des membres est extrait du Registre Officiel des Partis Politiques. M= le nombre des membres du parti; V= le nombre des voix reçues pour le Sénat; M/E= le rapport entre le nombre des membres du parti et la taille du corps électoral durant les élections antérieures (17 218 654 en 1996, 17 699 727 pour les élections en 2000 et 18 449 676 en 2004; M/V = le rapport entre le nombre des membres du parti et le nombre des voix reçues par chaque parti pour les listes du Sénat; Total gouv= le total pour les catégories prises en compte exceptant l'UDHR; Tot gouv 1= le total pour les partis gouvernementaux en incluant l'UDHR; Total Parl= le total pour tous les partis parlementaires y compris l'UDHR; Total fp= le total pour toutes les formations politiques (UDHR compris); Na=donnée manquante Les données pour le PD datent de l'année 1998, et sont extraites d'Alexandru VOICU, «Party Organizations and Political Recruitment...cit.»; Reka HORVATH, *La représentation politique de la minorité hongroise de Roumanie: l'Alliance Démocratique Hongroise de Roumanie*, thèse non publiée défendue à l'ULB. Pour le PNPCD les chiffres sont cités dans Alexandra IONESCU, «La résurgence d'un acteur...cit.», p.180; Le taux pour le PDSR est tiré du manifeste électoral du parti.

Tableau 2

*La force électorale des principaux partis gouvernementaux 1990-2004*

		PDSR/PSD	CDR/PNPCD	PNL	PD/USD	UDHR	Total
1990	% Sénat	74,47	0,84	8,4	non	10,08	93,79
	PNS	0,89	0,77	0,79	non	0,32	
1992	% Sénat	34,26	23,74	0	12,58	8,39	78,97
	PNS	0,8	0,85	0,87	0,84	0,35	
	% Depl	33,9	23,8	1,8	non	7,1	66,6
1996	% Sénat	28,67	37,06		16,08	7,69	89,5
	PNS	0,82	0,88		0,89	0,33	
	% Depl	16,88	17,87		11,64	7,74	54,13
	LPNS	0,78	0,76		0,79	0,17	
2000	% Sénat	46,43	0	9,29	9,29	8,57	73,58
	PNS	0,86	0,79	0,86	0,85	0,33	
	% Depl	28,87	9,08	9,31	11,93	7,86	67,05
	LPNS	0,78	0,76	0,75	0,77	0,17	
2004	% Sénat	41,6	0	35,7		7,3	84,6
	PNS	0,9	0,72	0,9		0,33	
	% Depl	37,81	0,42	19,57 (+2,99)	15,95 (+2,99)	7,8	84,54
	LPNS	0,85	0,65	0,85	0,81	0,18	

LPNS *Weighted Local Party nationalisation score*<sup>1</sup> calculé à la base des résultats des élections départementales; PNS= Party nationalisation scores pour le cas roumain sont repris de Daniel BOSCHLER et Sergiu GHERGHINA, 2008<sup>2</sup>; % Sénat= le pourcentage des mandats des partis au Sénat; % Depl= le pourcentage des mandats obtenus lors des élections départementales; Note: les LPNS sont calculés pour la période 1996-2000, avant les conseils départementaux étant élus indirectement par les représentants des conseils locaux.

<sup>1</sup> Le taux montre le degré d'homogénéité territoriale du support électoral lors des élections départementales. Pour plus de détails concernant la manière de calcul <http://www.unige.ch/ses/spo/staff/corpsinter/bochsler/pns>, dernièrement consulté le 18 août 2008.

<sup>2</sup> Daniel BOSCHLER, Sergiu GHERGHINA «The Shakedown of the Urban Rural Division in Post-communist Romanian Politics», travail présenté à ECPR Joint Sessions, Rennes, 12-16 avril 2008.

**Tableau 3**

*Les grands facteurs déterminants du processus de la sélection  
du personnel ministériel 1990-2008*

	Composante			
	1	2	3	4
Ancienneté dans le parti avant le début du mandat du cabinet	-.701	-.523	.095	-.134
Fonction à la direction centrale du parti	.777	-.049	-.022	.075
Fonction à la direction locale du parti	.083	.878	-.056	-.023
Expérience parlementaire	.737	-.010	.161	-.219
Expérience dans les fonctions publiques au niveau local	-.106	.770	.347	-.144
Expérience dans l'administration gouvernementale	-.031	-.091	-.013	.959
Fonction de direction dans le monde non politique	.373	.083	.747	-.157
La durée de l'expérience exécutive dans les cabinets antérieurs	-.453	.088	.622	.202

Extraction Method: Principal Component Analysis. Rotation Method: Varimax with Kaiser Normalization.

**Tableau 4**  
*Le profil politique du personnel ministériel en Roumanie postcommuniste*

		Le Gouvernement									
		Roman	Stolojan	Văcăroiu	Ciiorbea	Vasile	Isărescu	Năstase	Tăriceanu		
Expérience décisionnelle (autre que celle gouvernementale)	NON	100,0%	100,0%	42,1%	29,4%	3,1%	12,5%	22,9%	20,0%		
	OUI	,0%	,0%	57,9%	70,6%	96,9%	87,5%	77,1%	80,0%		
Expérience dans un parti avant la nomination	NON	100,0%	100,0%	64,5%	14,3%	7,1%	13,0%	27,3%	11,1%		
	OUI	,0%	,0%	35,5%	85,7%	92,9%	87,0%	72,7%	88,9%		
Expérience au niveau local	OUI	1	1	1	5	5	4	7	14		
	NON	3,7%	5,0%	2,3%	13,2%	15,6%	15,4%	14,6%	26,4%		
À la direction locale du parti	OUI	26	19	42	33	27	22	41	39		
	NON	96,3%	95,0%	97,7%	86,8%	84,4%	84,6%	85,4%	73,6%		
Est-ce qu'il est parlementaire?	OUI	0	2	7	6	10	10	9	22		
	NON	,0%	11,1%	18,4%	16,7%	32,3%	38,5%	19,1%	41,5%		
Á la direction centrale du parti	OUI	22	16	31	30	21	16	38	31		
	NON	100,0%	88,9%	81,6%	83,3%	67,7%	61,5%	80,9%	58,5%		
Á la direction centrale du parti	OUI	9	7	15	26	20	14	26	31		
	NON	33,3%	35,0%	34,9%	68,4%	62,5%	53,8%	54,2%	59,6%		
Á la direction centrale du parti	OUI	18	13	28	12	12	12	22	21		
	NON	66,7%	65,0%	65,1%	31,6%	37,5%	46,2%	45,8%	40,4%		
Á la direction centrale du parti	OUI	8	8	13	26	19	17	20	36		
	NON	36,4%	40,0%	36,1%	72,2%	63,3%	65,4%	42,6%	67,9%		
Á la direction centrale du parti	OUI	14	12	23	10	11	9	27	17		
	NON	63,6%	60,0%	63,9%	27,8%	36,7%	34,6%	57,4%	32,1%		

% = le pourcentage du total de la population ministérielle durant le cabinet indiqué; N = le nombre des ministres qui s'encadrent dans la catégorie précisée.

Tableau 5

*La rotation politique à l'intérieur de la Chambre des Députés et du Sénat.  
L'expérience politique parlementaire*

	CHAMBRE DES DEPUTÉS												SÉNAT											
	1992-1996		1996-2000		2000-2004		2004-2007		1992-1996		1996-2000		2000-2004		2004-2007									
	N	MAN	N	MAN	N	MAN	N	MAN	N	MAN	N	MAN	N	MAN	N	MAN								
PSD	n1	34	29,06	24	26,37	54	38,85	51	45,13	25	51,02	21	51,22	25	42,37	20	43,48							
	n2	117		91		139		113		49		41		59		46								
PNL	n1			6	24,00	21	70,00	17	26,56			3	18,75	5	38,46	12	48							
	n2			25		30		64				16		13		25								
PD	n1	39	90,70	30	69,77	22	70,97	16	33,33	4	22,22	8	36,36	10	76,92	6	24							
	n2	43		43		31		48		18		22		13		25								
PGR	n1	2	12,50	2	10,53	15	17,86	26	54,17	0	0	0	0	7	18,92	12	57,14							
	n2	16		19		84		48		6		8		37		21								
PUNR	n1	4	13,33	5	27,78					2	14,29	3	42,86											
	n2	30		18						14		7												
UDHR	n1	16	59,26	12	48,00	18	66,67	14	63,64	4	33,33	6	54,55	6	50	9	90							
	n2	27		25		27		22		12		11		12		10								
PNPCD	n1	6	14,63	17	20,48					0	0	12	44,44											
	n2	41		83						21		27												
Total	n1	116	29,29	117	34,31	135	39,36	140	42,17	39	32,77	58	40,56	53	37,86	60	43,8							
	n2	396		341		343		332		119		143		140		137								

N=le nombre des parlementaires; n1= le nombre des parlementaires qui ont détenu avant leur élection dans la législature prise en compte un autre mandat parlementaire; n2= le nombre des membres du groupe parlementaire du parti indiqué; MAN=le pourcentage des représentants parlementaires qui ont détenu des fonctions parlementaires dans les législatures précédentes. Source: les données de base ont été extraites du site de la Chambre des Députés, dernièrement consulté le 10 juin 2008

Tableau 6

*La Rotation Parlementaire des Députés Roumains de la Législature 2004-2008*

L'affiliation politique*	Un mandat		Deux mandats		Trois mandats		Quatre ou cinq mandats		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>PD</b>	68,00	34	16,00	8	6,00	3	10,00	5	100	50
<b>PSD</b>	51,40	55	25,23	27	14,95	16	8,41	9	100	107
<b>PC</b>	68,75	11	18,75	3	6,25	1	6,25	1	100	16
<b>PNL</b>	64,71	33	25,49	13	5,88	3	3,92	2	100	51
<b>PGR</b>	20,00	6	53,33	16	20,00	6	6,67	2	100	30
<b>UDHR</b>	36,36	8	13,64	3	13,64	3	36,36	8	100	22
<b>Total</b>	53,26	147	25,36	70	11,59	32	9,78	27	100	276

N = le nombre des parlementaires qui présentent un tel profil, %=le pourcentage des parlementaires présentant le profil indiqué, Source: [www.cdep.ro](http://www.cdep.ro), dernièrement consulté le 1 juillet 2008,

Note: le tableau ne comprend pas la situation du groupe des minorités ni les indépendants.

**Tableau 7**  
*La discipline politique. La migration politique 1992-2007*

Le groupe	CHAMBRE DES DEPUTÉS												SÉNAT											
	1992-1996		1996-2000		2000-2004		2004-2007		1992-1996		1996-2000		2000-2004		2004-2007									
	In	Out	In	Out	In	Out	In	Out	In	Out	In	Out	In	Out	In	Out								
<b>PSD</b>	Ne 0 N 117	6	5 91	14	22 155	19	4 113	13	0 50	0	5	2 65	6	0 46	3									
<b>PNL</b>	Ne 11 N 13	13	7 30	6	1 30	4	7 64	18		0 17	4	0 13	0	3 28	8									
<b>PD</b>	Ne 0 N 43	2	2 53	9	2 31	6	14 48	8	4 16	0 22	5	1 13	7	2 21	0									
<b>PGR</b>	Ne 0 N 16	2	1 19	0	4 84	28	2 48	22		0 8	1	0 37	1	0 21	5									
<b>PUNR</b>	Ne 0 N 30	3	0 18	6																				
<b>UDHR</b>	Ne 0 N 27	0	0 25	0	0 27	0	0 22	0	0 0	0 12	0	0 12	0	0 10	0									
<b>PNPCD</b>	Ne 0 N 41	4	0 83	20					0 22	0 27	13													
<b>Total</b>	Ne 11 N 287	30 (10,45%)	15 319	55 (17,24%)	29 327	57 (17,48%)	27 295	61 (20,68%)	4 88	1 127	28 (22,05%)	3 140	14 (10%)	5 126	16 (12,7%)									

Ne= nouveaux entrés dans le groupe, N= le nombre des membres du groupe parlementaire, In= catégorie générale de ceux qui entrent dans le groupe, Out= le nombre total des parlementaires qui ont quitté le groupe parlementaire. Sources: les sites de la Chambre des Députés et du Sénat, www.cdep.ro, www.senat.ro, dernierement accédé juillet 2007. Note: le tableau ne comprend pas la situation du groupe des minorités ni les indépendants.